

Rapport
sur la solvabilité
et la situation
financière
2024

**SGAPS
AGRICA
PRÉVOYANCE**



ÊTRE LÀ POUR VOUS, simplement



PRÉAMBULE

Le présent rapport unique sur la solvabilité et la situation financière, nommé SFCR¹ en anglais, à destination du public, est établi en application des articles 290 à 298 et 359 à 371 du Règlement délégué publié au Journal Officiel de l'Union européenne en date du 17 janvier 2015.

Ce rapport concerne la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024. Ce rapport est un SFCR unique couvrant la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et ses organismes affiliés : CCPMA PRÉVOYANCE, CPCEA.

Ce rapport est composé de six parties, contenant les informations qualitatives et quantitatives de la SGAPS AGRICA PREVOYANCE, une synthèse et cinq parties distinctes :

- La partie A est consacrée à la présentation :
 - De la SGAPS AGRICA PREVOYANCE et de son activité ainsi que celle de chacune de ses entités assurantielles ;
 - Des résultats de souscription, des investissements et autres activités.
- La partie B est dédiée à la présentation d'informations qualitatives relatives :
 - Aux informations générales sur le système de gouvernance ;
 - Aux exigences de compétence et d'honorabilité en place, notamment pour ce qui concerne les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés ;
 - Au système de gestion des risques ;
 - Au système de contrôle interne ;
 - À la fonction clé d'audit interne ;
 - À la fonction clé actuarielle ;
 - À la sous-traitance.
- La partie C présente :
 - Les principaux risques auxquels la SGAPS AGRICA PREVOYANCE et ses entités affiliées sont exposées ;
 - Les mesures d'évaluation des risques ;
 - Les techniques d'atténuation ou de transfert des risques auxquels l'entreprise a recours
- La partie D détaille la valorisation des actifs et des passifs du bilan Solvabilité II.
- La partie E est consacrée à la présentation des informations qualitatives et quantitatives relatives :
 - Aux fonds propres Solvabilité II ;
 - Aux exigences de capital et à leur couverture.

¹ Solvency and Financial Condition Report

SOMMAIRE

Synthèse

A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

- A.1. Activité
- A.2. Résultats de souscription
- A.3. Résultat des investissements
- A.4. Résultat des autres activités
- A.5. Autres informations

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

- B.1. Informations générales sur le système de gouvernance
- B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité
- B.3. Système de gestion des risques
- B.4. Système de contrôle interne
- B.5. Fonction d'audit interne
- B.6. Fonction Actuarielle
- B.7. Sous-traitance
- B.8. Autres informations

C. PROFIL DE RISQUES

- C.1. Risques de souscription assurantielle Vie et Non-Vie
- C.2. Risque de Marché
- C.3. Risque de crédit
- C.4. Risque de liquidité

C.5. Risque opérationnel

C.6. Autres risques importants

C.7. Autres informations

D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

D.1. Actifs

D.2. Provisions techniques

D.3. Autres passifs

D.4. Méthode de valorisation alternatives

D.5. Autres informations

E. GESTION DU CAPITAL

E.1. Fonds propres

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

E.6. Autres informations

F. ANNEXES

Synthèse

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

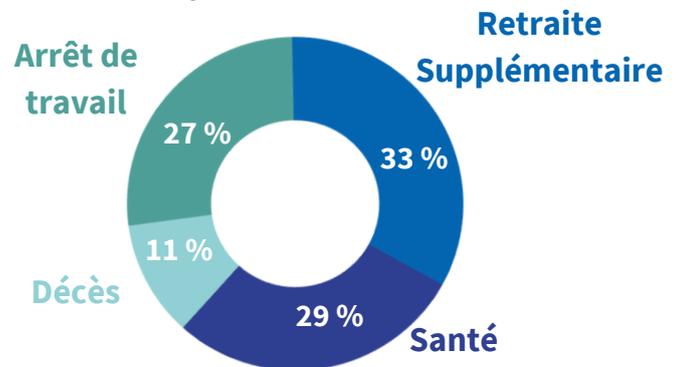
L'année 2024 a vu la dynamique commerciale se poursuivre avec un chiffre d'affaires en hausse de 12% à 908 M€. Cette croissance aura été le fruit pour un tiers de l'évolution organique des portefeuilles santé, prévoyance et retraite, pour un tiers des révisions tarifaires et pour un tiers des affaires nouvelles. Cela inclut notamment la reconduction de notre partenariat avec le Paysage, la signature du partenariat avec le Ministère de l'Agriculture en coassurance avec GROUPAMA et CRÉDIT AGRICOLE ainsi qu'un partenariat avec le Groupe AVRIL.

L'exercice 2024 est également marqué par la fusion de CPCEA avec l'Institution de prévoyance AGRI PRÉVOYANCE. Cette opération a pris effet le 31 octobre, date de publication de l'avis de l'ACPR au Journal Officiel, avec un effet rétroactif au 1er janvier 2024 sur les plans comptable et fiscal.

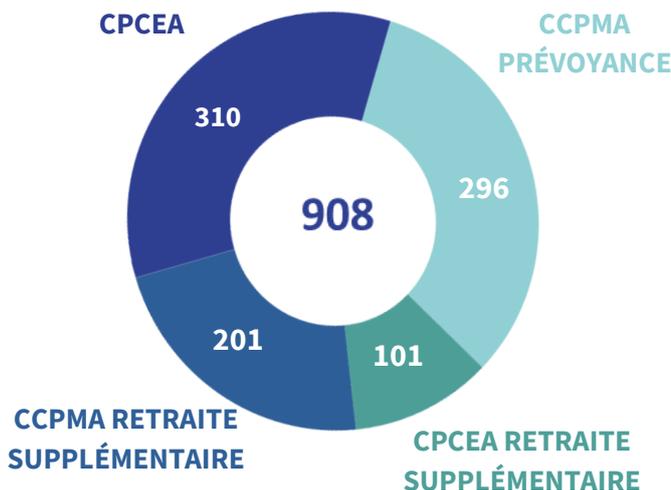
Le chiffre d'affaires franchit le seuil de 900 M€ porté à parts égales par le développement commercial, les mesures de révisions tarifaires, et une croissance organique soutenue sur tous les segments d'activité.

Le bénéfice combiné de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE s'établit à 12 M€, contre un résultat de 8 M€ en 2023 principalement grâce à l'amélioration de la performance des entités assurantielles.

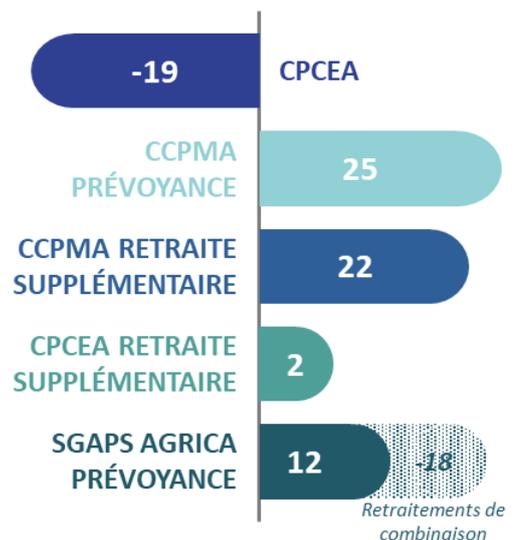
Répartition du chiffre d'affaires par types d'activité



Répartition du chiffre d'affaires par entités (en millions d'euros)



Répartition du résultat net par entité (en millions d'euros)



SYSTÈME DE GOUVERNANCE

La **SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE** a été créée en 2018. Elle regroupe les **deux Institutions de Prévoyance, CCPMA PRÉVOYANCE et CPCEA**, dédiées aux Cadres et Non-Cadres de la Production Agricole et des Organismes Professionnels Agricoles auxquels s'ajoutent **les Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (FRPS) CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE** et **CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE** dans lequel l'activité de retraite supplémentaire de la CCPMA PRÉVOYANCE a été transférée en 2022.

La SGAPS réunit des organismes paritaires et assurantiels, et est pilotée **par trois dirigeants effectifs** constituant la Direction Générale, Julien Brami, Directeur Général, Éric Gérard, Directeur Général Délégué et Anne-Sophie Raimbault, Directrice Générale Adjointe Finance.

Le système de gouvernance paritaire est adapté au contexte de la Société, le Conseil d'Administration veille au bon fonctionnement des comités spécialisés sur les principaux domaines de risques, alimentés par une comitologie interne de pilotage des grandes activités et de suivi des risques.

PROFIL DE RISQUES

Les principaux risques auxquels la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE est exposée sont les suivants :

- Les risques de marché ;
- Les risques de crédit et de liquidité ;
- Les risques liés à l'assurance et à la réassurance et à la fixation des prix ;
- Les risques opérationnels ; et
- Les risques liés à l'environnement réglementaire et aux litiges.

De nouvelles informations, événements ou de circonstances pourraient influencer l'évaluation établie par la Direction relative aux risques auxquels la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE est confrontée.

D'autres risques et incertitudes dont nous n'avons pas actuellement connaissance, qui ne sont pas spécifiques à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou que nous ne considérons pas comme étant significatifs à ce jour, pourraient également entraîner des répercussions sur notre activité, notre situation financière, nos résultats ou nos flux de trésorerie.

La Direction consacre, en permanence, des ressources substantielles à la gestion des risques. Lorsque ces risques ont entraîné des conséquences financières significatives et quantifiables et/ou se sont traduits par la reconnaissance de passifs significatifs éventuels, ces conséquences financières et/ou éventuels passifs sont reflétés dans les comptes annuels de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, conformément aux principes comptables applicables.

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Actif En millions d'euros			Passif En millions d'euros		
	2024	2023		2024	2023
Placements en valeur de marché	2 395	2 128	Excédent d'actif sur passif (fonds propres)	1 334	1 273
<i>Obligations</i>	<i>1 037</i>	<i>889</i>	Provisions techniques	1 235	1 113
<i>Participations</i>	<i>799</i>	<i>733</i>	<i>Meilleure estimation</i>	<i>1 117</i>	<i>1 028</i>
<i>Fonds d'investissement</i>	<i>454</i>	<i>396</i>	<i>Marge de risque</i>	<i>117</i>	<i>85</i>
<i>Actions</i>	<i>105</i>	<i>111</i>	Impôts différés (IDP)	14	21
Autres actifs	495	545	Autres passifs	307	266
Total actif	2 890	2 673	Total passif	2 890	2 673

Au 31 décembre 2024, les placements de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE évalués à la valeur de marché, s'élèvent à 2 395 M€, représentant 83% du total des actifs de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE. Les autres actifs sont majoritairement constitués de créances et de la trésorerie.

Les provisions techniques de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, établies selon les normes prudentielles, s'élèvent à 1 235 M€, dont 603 M€ pour la Non-Vie et 632 M€ pour la Vie. Elles représentent 43 % du total des passifs de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE. Les autres passifs sont majoritairement constitués de dettes.

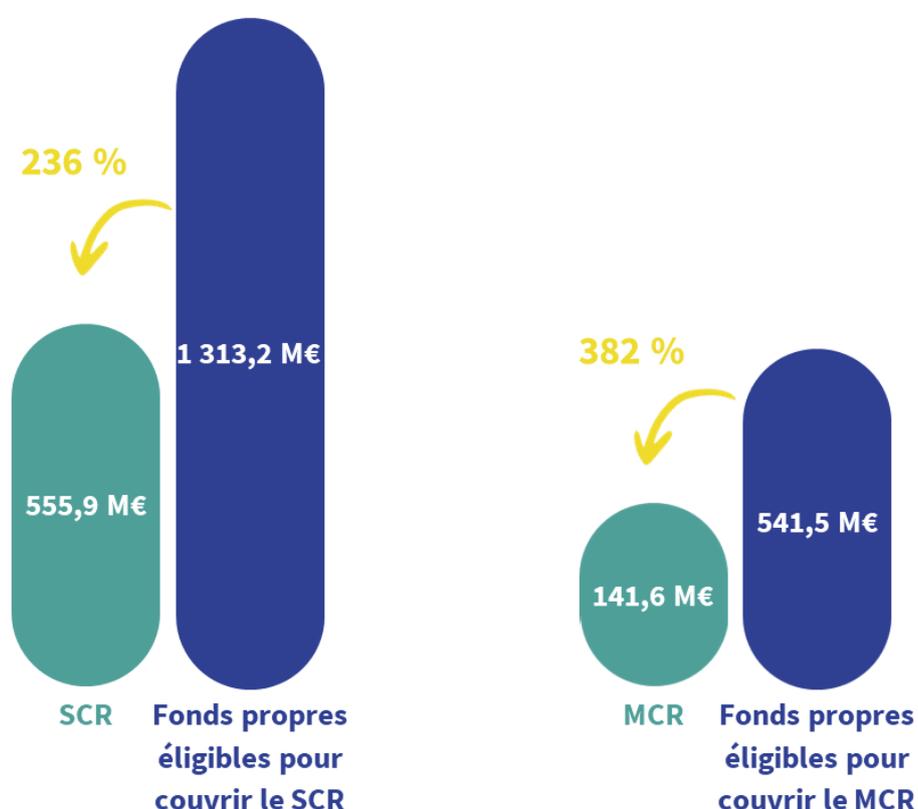
L'excédent d'actif sur passif s'élève à 1 334 M€.

GESTION DU CAPITAL

Les fonds propres éligibles Solvabilité 2 de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE représentent 1 313 M€ en 2024, en augmentation (+2%) par rapport à fin 2023 principalement en raison de l'accroissement des plus-values latentes sur les placements et du bénéfice combiné de l'exercice.

Le taux de couverture du SCR de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE diminue de 32 points en 2024, atteignant ainsi 236 % contre 268% en 2023 Cette évolution s'explique principalement par la hausse des besoins en capital induite par la croissance de l'activité ; elle est en partie compensée par l'accroissement des plus-values latentes sur les placements et le bénéfice combiné de l'exercice.

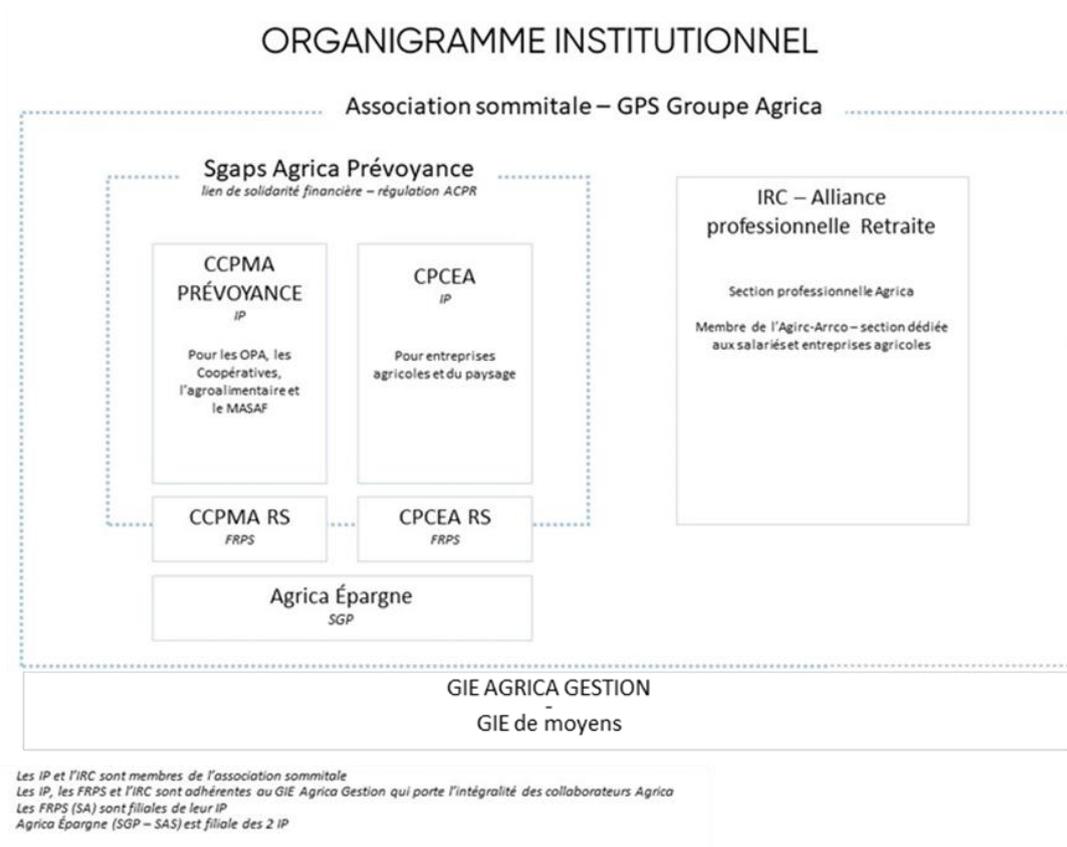
La **SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE respecte le minimum de capital de solvabilité requis** et le capital de solvabilité requis. Pour les mêmes raisons, le taux de couverture du MCR diminue de 55 points en 2024 pour atteindre 382 % contre 437% en 2023.



A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1. Activité

1.1. Présentation générale



Le GROUPE AGRICA est constitué :

- D'une association sommitale, GROUPE AGRICA, qui définit la politique et la stratégie ;
- D'un Groupement d'intérêt économique (GIE) AGRICA Gestion, en charge de l'activité technique et administrative des Institutions membres ;
- De la section professionnelle Agrica de d'Institution de Retraite Complémentaire Alliance professionnelle.

Des structures spécifiques ont été mises en place afin de lui permettre d'assurer ses missions, notamment :

- Une Société de Groupe Assurantiel de Protection Sociale (SGAPS), AGRICA PRÉVOYANCE, qui met en œuvre la stratégie du GROUPE AGRICA en matière d'assurance de personnes. Comme tous les GPS, il est composé à minima d'une Institution de retraite Agirc-Arrco et d'une Institution de Prévoyance (IP).

Le présent rapport concerne exclusivement la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et ses organismes affiliés.

Les Institutions membres de la SGAPS offrent des garanties dans le cadre de conventions collectives des Organismes Professionnels Agricoles et d’Entreprises de la Production Agricole. Elles proposent également des contrats optionnels, collectifs ou individuels, aux organismes et entreprises, ainsi qu’aux retraités qui le souhaitent.

Les Institutions membres de la SGAPS AGRICA PREVOYANCE couvrent la Prévoyance (Décès, Incapacité permanente et temporaire), et prévoient des complémentaires Santé pour les actifs et retraités, ainsi que des Régimes de Retraite Supplémentaire pour leurs populations. Ces activités sont portées par deux Institutions de Prévoyance (IP) et deux Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (FRPS).

En résumé, les activités de la SGAPS AGRICA PREVOYANCE s’articulent autour de :

- La Santé ;
- La Prévoyance ;
- L’Épargne retraite.

Toutes les activités sont exercées en France.

La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et ses organismes affiliés sont soumises au contrôle de l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) : 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS Cedex 09.

1.2. Auditeurs externes

L’audit externe de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et de ses organismes affiliés est assuré par les cabinets suivants :

► SGAPS

Commissaires aux comptes	Adresse
KPMG	2 avenue Gambetta, 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Grant Thornton	29 rue du Point, 92200 Neuilly-sur-Seine
KPMG Audit FS I	2 avenue Gambetta, 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX
IGEC	22 rue Garnier, 92200 Neuilly-sur-Seine

► CPCEA

Commissaires aux comptes	Adresse
KPMG SA	Tour EQHO, 2 avenue Gambetta, 92 066 PARIS LA DEFENSE CEDEX
KPMG Audit FS I	Tour EQHO, 2 avenue Gambetta, 92 066 PARIS LA DEFENSE CEDEX

► CCPMA PRÉVOYANCE

Commissaires aux comptes	Adresse
KPMG Audit FS I	2 avenue Gambetta, 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX
KPMG	2 avenue Gambetta, 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX
SNR Audit	163-165 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine

1.3. Les détenteurs de participations qualifiées dans l'entreprise

Le tableau ci-dessous présente les sociétés prises en compte dans la consolidation de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE au 31/12/2024 :

Nom	Forme juridique	Méthode de combinaison	Activité	% de contrôle
CCPMA Prévoyance	Institution de prévoyance	Combinée	Vie, non vie	
CPCEA	Institution de prévoyance	Combinée	Vie, non vie	
FRPS CPCEA	Société anonyme	Combinée	Vie	
FRPS CCPMA	Société anonyme	Combinée	Vie	
SGAPS AGRICA Prévoyance	SGAPS	Combinante		100%
SARL Les Abies	Société à responsabilité limitée	Consolidée par intégration globale	Résidence de tourisme	100%
SARL Les Armilles	Société à responsabilité limitée	Consolidée par intégration globale	Résidence de tourisme	100%
SAS AGRICA EPARGNE	Société anonyme simplifiée	Consolidée par intégration globale	Epargne salariale	100%
SA X-LOG	Société anonyme	Consolidée par mise en équivalence	Informatique	46%
SAS 35 Boétie	Société anonyme simplifiée	Consolidée par intégration globale	Gestion de participation	100%
SAS AGRICA Prévoyance Service	Société anonyme simplifiée	Consolidée par intégration globale		100%
SC INSPIRE	Société civile	Consolidée par intégration globale	Gestion de participation	100%
SC LC VILLAGE AMPERE	Société civile	Consolidée par intégration globale	Gestion de participation	51%

1.4. La structure de la SGAPS AGRICA PREVOYANCE

La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et ses organismes affiliés partagent une vocation commune, à savoir, être au service du monde agricole, agroalimentaire et des activités qui leurs sont liées.

Dans le respect des dispositions prévues aux articles L931-2-2 et R931-1-16 du code de la sécurité sociale, et tout en respectant l'autonomie de chaque organisme affilié, la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE a pour principal objectif :

- De nouer et gérer des relations financières fortes et durables avec les organismes affiliés ;
- D'exercer effectivement une influence dominante au moyen d'une coordination centralisée sur les décisions, y compris financières, des organismes affiliés ;

- De contrôler les organismes affiliés y compris en ce qui concerne leur gestion. La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE détient également un pouvoir de sanction à l'égard des organismes affiliés.

Les organismes affiliés à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE sont les deux Institutions de Prévoyance :

- CCPMA PRÉVOYANCE, Institution de Prévoyance des salariés des Organismes Professionnels Agricoles ;
- CPCEA, Institution de Prévoyance des salariés Cadres et Non-Cadres de la Production Agricole.

1.5. Activité sur la période

Chiffre d'affaires et répartition par ligne d'activité

Entités (en millions d'euros)	2024				2023				Écart (Total)
	Vie	Santé	Arrêt de travail	Total	Vie	Santé	Arrêt de travail	Total	
AGRI Prévoyance	-	-	-	-	19	89	80	188	+32
CPCEA (Publié)	34	159	116	310	10	59	21	90	
CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE	101	-	-	101	97	-	-	97	+4
CCPMA Prévoyance	67	101	128	296	65	79	112	255	+40
CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE	201	-	-	201	177	-	-	177	+24
SGAPS AGRICA PREVOYANCE	404	260	244	908	368	227	212	807	+101

En 2024, la dynamique commerciale s'est poursuivie, avec un chiffre d'affaires en hausse de 12% à 908 M€. Cette croissance aura été le fruit pour un tiers de l'évolution organique des portefeuilles santé, prévoyance et retraite supplémentaire, pour un tiers des révisions tarifaires et pour un tiers des affaires nouvelles. Cela inclut notamment la signature de la poursuite du partenariat avec le Paysage, la signature du partenariat avec le ministère de l'Agriculture, en coassurance avec GROUPAMA et CRÉDIT AGRICOLE et la signature avec le Groupe AVRIL.

Le chiffre d'affaires relatif aux opérations Vie est en hausse et s'élève à 404 M€ sur l'exercice 2024 contre 368 M€ en 2023 dont :

- 102 M€ sur les garanties Vie (décès, indemnités funéraires, rentes, acceptations en réassurance) ;
- 303 M€ sur la garantie Retraite Supplémentaire.

Le chiffre d'affaires de la garantie Santé s'établit à 260 M€ contre 227 M€ en 2023 tandis que celui des garanties Arrêt de travail s'établit à 244 M€ contre 212 M€ en 2023.

1.6. Faits marquants sur la période

1.6.1. Fusion des Institutions AGRI PRÉVOYANCE ET CPCEA

L'exercice 2024 est marqué par la fusion entre la maison mère de CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, l'Institution CPCEA avec l'Institution AGRI PRÉVOYANCE. La fusion a pris effet le 31 octobre 2024, date de la publication de l'avis de l'ACPR au Journal Officiel, avec une rétroactivité comptable et fiscale au 1^{er} janvier. La fusion entre les deux Institutions représente la troisième et dernière étape du plan de redressement de l'Institution AGRI PRÉVOYANCE.

1.6.2. Vie Institutionnelle

L'exercice est marqué par la démission, en date du 22 novembre, de Monsieur Antoine LEROY de son poste de Directeur Général Délégué du GROUPE AGRICA et de dirigeant effectif des entités assurantielles du Groupe.

Le GROUPE AGRICA a procédé à des évolutions de sa Direction Générale dans le but de :

- Rééquilibrer la prise de décision entre les enjeux financiers d'une part et les enjeux clients et de développement d'autre part ;
- Améliorer la fluidité de l'information entre les pôles financiers et assurances du Groupe.

Les Conseils d'Administration du GROUPE AGRICA ont ainsi approuvé, les 3 et 4 décembre :

- La nomination de Madame Anne-Sophie RAIMBAULT en qualité de Directrice Générale Adjointe Finance et sa désignation en tant que troisième dirigeant effectif des entités assurantielles du Groupe ;
- La création d'un Comité de Direction Générale réunissant le Directeur Général, le Directeur Général Délégué et la Directrice Générale Adjointe Finance en complément du Comité Exécutif.

1.6.3. Action sociale et prévention

Le GROUPE AGRICA a continué à étendre sa large gamme de solutions innovantes destinées à soutenir et accompagner les acteurs du monde agricole.

► **Prévention Santé**

Dans le cadre de sa politique active en faveur des collaborateurs en situation de handicap, AGRICA a organisé une Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH).

► **Action sociale**

En 2024, AGRICA a poursuivi son engagement en faveur des ressortissants les plus vulnérables des territoires ruraux, en mettant l'accent sur l'accès aux droits et aux services, le bien-vieillir en zones isolées et le soutien aux personnes en situation de fragilité sociale et psychologique.

1.6.4. Lancement du plan stratégique « agrica+ »

Les réflexions stratégiques initiées en 2023 ont abouti au lancement du plan stratégique « agrica+ ». Le nouveau plan stratégique a pour objectif de faire croître et de renforcer les activités principales du GROUPE AGRICA autour de 5 enjeux majeurs :

- Une relation plus forte et plus riche, pour mieux servir nos clients et nos partenaires ;
- La fiabilité et l’engagement dans le temps long, pour nous projeter dans l’avenir ;
- La dynamique affinitaire, pour nous développer ;
- La data et les nouvelles technologies, pour performer ;
- Un collectif mobilisé et innovant, pour porter notre ambition.

1.6.5. Responsabilité sociétale et environnementale

Les orientations stratégiques d’AGRICA intègrent des préoccupations environnementales, sociales et sociétales à travers sa politique RSE et d’investisseur responsable. La démarche RSE est au service du monde agricole, en résonance avec les enjeux de ses parties prenantes.

1.6.6. Ressources humaines et vie de l’entreprise

Le GROUPE AGRICA entend favoriser une culture d’inclusion et l’envisage comme un enjeu essentiel, à même de valoriser la diversité et de permettre à chacun et chacune de faire entendre sa voix. Cet engagement en faveur de l’implication de ses collaborateurs, mais aussi de leur bien-être et du développement de leurs compétences, se veut à la fois constant et résolu.

A.2. Résultats de souscription

Les comptes annuels de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, ses organismes affiliés et les notes y afférentes sont établis conformément aux normes françaises et sont publiés en euros (« Euro », « euro », « EUR » ou « € »).

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l’Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général et arrêtés par le Conseil d’administration du 4 février 2025. L’évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques et sur la base, entre autres, du principe de continuité d’exploitation.

Les méthodes d’évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels n’ont pas subi de modifications par rapport à l’exercice précédent.

► **SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE**

En millions d'euros	2024	2023	Écart
Chiffre d'affaires (direct + réassurance acceptée)	908	807	+101
Marge technique (1)	13	15	(2)
Marge de gestion (2)	(44)	(32)	(12)
Marge assurantiel (1+2)	61	65	(4)
Marge financière	91	82	+10
Autres éléments	(23)	(30)	+8
Charge d'impôt	(8)	(17)	+8
Résultat assurantiel net	30	18	+12
Retraitements de combinaison	(18)	(3)	(15)
Résultat avant impôt	12	15	(3)
Charge d'impôt combiné	0	(7)	+7
Résultat net	12	8	+4

Le bénéfice combiné de l'exercice de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE clos au 31 décembre 2024 s'établit à 12 M€, contre un résultat de 8 M€ en 2023.

L'année 2024 aura vu la dynamique commerciale se poursuivre avec un chiffre d'affaires en hausse de 12% à 908 M€. Cette croissance aura été le fruit pour un tiers de l'évolution organique de nos portefeuilles, pour un tiers des révisions tarifaires et pour un tiers des affaires nouvelles. Cela inclut notamment la signature de la poursuite du partenariat avec le Paysage, la signature du partenariat avec le ministère de l'Agriculture, en coassurance avec GROUPAMA et CRÉDIT AGRICOLE et la signature avec le Groupe AVRIL.

La marge technique s'établit à 13 M€ contre 15 M€ en 2023. Le redressement tarifaire en cours sur CPCEA Non-Cadres (ex-AGRI PRÉVOYANCE), les mesures de révisions tarifaires sur CCPMA PRÉVOYANCE et l'effet positif de la hausse des taux d'intérêt ont permis de compenser partiellement la dérive du coût des prestations, notamment en Santé. De nouvelles évolutions tarifaires destinées à améliorer les équilibres techniques seront effectives à partir du 1^{er} janvier 2025.

La marge de gestion s'établit à -44 M€ contre -32 M€ en 2023. Cette évolution résulte de la croissance de l'activité, des coûts exceptionnels liés à la fusion de CPCEA et AGRI PRÉVOYANCE, des renforts destinés à améliorer la qualité de gestion et de l'inflation.

La marge financière est stable dans les comptes combinés, les performances positives individuelles étant compensées par des retraitements de combinaison. Le taux de rendement des placements s'établit à 4,6 % contre 3,7 % en 2023, dont une plus-value immobilière exceptionnelle sur CCPMA RETRAITE SUPPLEMENTAIRE qui contribue à hauteur de 1,3 %.

Les autres résultats s'établissent à -23 M€ contre -31 M€ en 2023. Ils comprennent le coût du redressement URSSAF relatif au champ d'application du taux réduit de la Taxe de Solidarité Additionnelle à hauteur de -9 M€, une provision complémentaire pour le renforcement du bas de bilan du portefeuille Non-Cadres de CPCEA à hauteur de -6 M€ et des charges d'action sociale pour -8 M€.

La charge d'impôt des sociétés assurantielles s'établit à -8 M€ contre -17 M€ en 2023. Cette diminution résulte d'effets positifs liés à la revalorisation des placements financiers sur l'exercice.

La charge d'impôt combiné s'améliore de 7 M€ du fait du traitement plus prudent des impôts différés actifs des sociétés assurantielles.

► CPCEA

Afin de faciliter l'analyse de l'activité de l'Institution au cours de l'exercice à périmètre constant, une information pro forma est fournie visant à donner l'impact qu'aurait eu la fusion avec AGRI PRÉVOYANCE sur les informations financières si elle s'était produite au 31 décembre 2023.

L'information pro forma a été établie à partir du cumul des états financiers publiés au 31/12/2023 par chaque Institution et après déduction des opérations réciproques réalisées entre les deux Institutions. Les activités anciennement opérées par AGRI PRÉVOYANCE sont dénommées ci-après « Non-Cadres », tandis que les opérations historiques de CPCEA avant la fusion sont dénommées « Cadres ».

En millions d'euros	2024				Proforma 2023				Écart
	Vie	Arrêt de travail	Santé	Total	Vie	Arrêt de travail	Santé	Total	
Chiffre d'affaires (direct+réassurance acceptée)	34	116	159	310	29	101	148	277	+32
Marge technique	5	3	(8)	(0)	1	1	3	6	(6)
Résultat technique de souscription (dont réassurance)	4	9	(6)	6	2	5	4	11	(5)
Dotations/Reprise PE/RG	1	(6)	(2)	(7)	(1)	(4)	(0)	(6)	(1)
Marge de gestion	(5)	(7)	(10)	(22)	(2)	(7)	(8)	(17)	(5)
Marge assurantielle	(0)	(4)	(18)	(22)	(1)	(6)	(5)	(12)	(11)

La perte de CPCEA pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 s'établit à -19 M€, contre -18 M€ en 2023 sur base comparable et 0 M€ publié.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 310 M€ contre 277 M€ en 2023 sur base comparable et 90 M€ publié. Cette évolution résulte de l'effet combiné du redressement tarifaire sur le portefeuille Non-Cadres et de la croissance organique sur le portefeuille Cadres, ainsi que des régularisations de cotisations sur exercices antérieurs.

La marge technique est en diminution pour atteindre 0 M€ contre +6 M€ en 2023 sur base comparable et 0M€ publié. Sur le portefeuille d'activités Non-Cadres, le plan de redressement en cours a permis de compenser partiellement la dérive le coût des prestations, notamment en Santé. Sur la partie Non-Cadres comme sur la partie Cadres, des évolutions tarifaires destinées à restaurer les équilibres techniques seront effectives à partir de janvier 2025.

La marge de gestion s'établit à -22 M€ contre -17 M€ en 2023 sur base comparable et -3 M€ publié. Cette évolution s'explique par la croissance de l'activité, l'inflation, et plusieurs éléments exceptionnels :

- Les coûts de la fusion avec AGRI PRÉVOYANCE ;
- La hausse des renforts de gestion destinés à améliorer la qualité du traitement des dossiers.

En millions d'euros	2024	Proforma 2023	Écart
Marge assurantielle	(22)	(12)	(11)
Marge financière	21	17	+4
Autres résultats	(18)	(22)	+4
Impôt	(0)	(2)	+2
Résultat net	(19)	(18)	(1)

La marge financière est en amélioration à +21 M€ contre +17 M€ en 2023 sur base comparable et 12 M€ publié provenant notamment de la cession de 5% du capital de la SCI Bienfaisance à CCPMA PRÉVOYANCE.

Les autres résultats s'établissent à -18 M€ et incluent notamment une charge de -6 M€ au titre du redressement URSSAF relatif au champ d'application du taux réduit de la Taxe de Solidarité Additionnelle en Santé Cadres et Non-Cadres, ainsi qu'une provision complémentaire de -6 M€ au titre du renforcement du bas de bilan du portefeuille Non-Cadres (-5 M€) et Cadres (-1 M€).

► CCPMA PRÉVOYANCE

En millions d'euros	2024				2023				Écart
	Vie	Arrêt de travail	Santé	Total	Vie	Arrêt de travail	Santé	Total	
Chiffre d'affaires (direct+réassurance acceptée)	67	128	101	296	65	112	79	255	+40
Marge technique	11	4	2	16	18	(7)	1	13	+4
Résultat technique de souscription (dont réassurance)	15	6	2	23	23	(2)	2	23	+0
Dotation/Reprise PE/RG	(4)	(3)	(0)	(7)	(4)	(5)	(1)	(10)	+3
Marge de gestion	(2)	(5)	(12)	(19)	(1)	(3)	(8)	(13)	(7)
Marge assurantielle	9	(2)	(10)	(3)	17	(10)	(7)	0	(3)

Le bénéfice de CCPMA PRÉVOYANCE pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 s'établit à 25 M€, contre 14 M€ en 2023.

Sur l'exercice 2024, CCPMA PRÉVOYANCE a poursuivi son développement commercial porté à parts égales par les affaires nouvelles, les révisions tarifaires et la croissance organique des portefeuilles existants. Le chiffre d'affaires s'établit ainsi à 296 M€ contre 255 M€ en 2023.

Alimentée par le redressement tarifaire et par l'effet positif de la hausse des taux d'intérêt, la marge technique s'améliore, permettant de compléter la provision pour aléas techniques à hauteur de 5 M€. Elle affiche 16 M€ sur l'exercice 2024 contre 13 M€ en 2023. De nouvelles évolutions tarifaires destinées à améliorer les équilibres techniques seront effectives à partir de janvier 2025.

La marge de gestion s'établit à -19 M€ contre -13 M€ en 2023 sous l'effet de l'augmentation des coûts du GIE AGRICA GESTION.

En millions d'euros	2024	2023	Écart
Marge assurantielle	(3)	0	(3)
Marge financière	38	23	+15
Autres résultats	(7)	(4)	(3)
Impôt	(4)	(5)	+2
Résultat net	25	14	+11

La marge financière s'établit à 38 M€ contre 23 M€ en 2023 sous l'effet des plus-values de la gestion tactique, de la hausse des rendements des obligations et des dividendes distribués par la filiale CCPMA RETRAITE SUPPLEMENTAIRE.

Les autres résultats s'établissent à -7 M€, et incluent les charges d'actions sociales pour -3 M€ et une provision de -2 M€ constituée au titre du risque de redressement URSSAF sur le champ d'application du taux réduit de la Taxe de Solidarité Additionnelle en Santé.

► CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE et CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

En millions d'euros	2024	2023	Écart
Chiffre d'affaires	303	275	+28
Marge technique (1)	(3)	(4)	+1
Marge de gestion (2)	(2)	(1)	(1)
Marge financière (3)	32	41	(9)
Résultat assurantiel (1+2+3)	27	36	(9)
Autres résultats	2	(5)	+7
Résultat avant impôt	28	31	(3)
Impôt	(5)	(10)	+5
Résultat net	24	21	+2

Le bénéfice de l'activité Retraite Supplémentaire pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 s'établit à 24 M€, contre 21 M€ en 2023.

Le chiffre d'affaires est en augmentation de +10% et s'établit à 303 M€ contre 275 M€ en 2023. Cette évolution favorable résulte :

- Sur le CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, de la forte croissance organique du Plan d'Épargne Retraite, en particulier sur les supports libellés en Unités de Compte ;
- Sur le CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, des nouvelles adhésions des populations Non-Cadres du Paysage et de la Production Agricole, combinée à la croissance organique du régime sous l'effet de la hausse des cotisants et des augmentations salariales.

La marge technique s'établit à -3 M€ en 2024 contre -4 M€ sur l'exercice précédent. Elle correspond à la provision des garanties plancher sur les contrats libellés en unités de compte pour CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE.

La marge de gestion s'établit à -2 M€ contre -1 M€ en 2023 en raison de l'inflation des frais généraux. Par rapport à 2023, les taux de chargement prélevés sur les cotisations et les encours sont restés inchangés.

La marge financière s'établit à 32 M€ contre 41 M€ en 2023. Cette évolution résulte :

- De la non-réurrence des plus-values exceptionnelles réalisées en 2023 ;
- Des charges générées en 2024 sur l'emprunt labellisé Prêt Locatif Social contracté pour l'acquisition d'un bien immobilier. Cet emprunt a été intégralement remboursé par anticipation au 31 décembre 2024.

Les autres résultats s'élèvent à +2 M€ contre -5 M€ en 2023, incluant une reprise de provision pour dépréciation des créances adhérents de +3 M€, contre une dotation de -4 M€ en 2023. Cette évolution favorable traduit les efforts réalisés en 2024 pour recouvrer les arriérés de primes.

La charge d'impôt s'établit à -5 M€ contre -10 M€ en 2023.

A.3. Résultat des investissements

3.1. Produits et dépenses par catégorie d'investissement

► SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE

Classe d'Investissements (en milliers d'euros)	2024			2023		
	Revenues de placement nets	Plus ou moins values réalisées	Total	Revenues de placement nets	Plus ou moins values réalisées	Total
Résultat net Immobilier	20 865	104 267	125 132	22 325	666	22 991
Résultat net Portefeuille titres (actions et fonds)	160 249	70 402	230 651	144 751	83 164	227 915
Résultat net Portefeuille CT et Trésorerie	2 284	0	2 284	6 429	0	6 429
Frais internes de placement	-1 358	0	-1 358	-1 197	0	-1 197
ACAV	0	13 260	13 260	0	9 480	9 480
Résultat des entités non assurantielles & Retraitements de combinaison	-9 773	-11 044	-20 817	-3 612	0	-3 612
Total	252 220	175 028	349 152	168 696	93 310	262 006

Le rendement comptable des placements de la SGAPS en 2024 s'établit à 4,6%, contre 3,6% en 2023 (hors UC). Cette bonne performance résulte de l'accroissement du rendement des placements obligataires et actions et, à hauteur de 1,3%, de la réalisation d'une plus-value exceptionnelle de 107 M€ sur la vente d'un bien immobilier par CCPMA RETRAITE SUPPLEMENTAIRE. Cette plus-value a été intégralement réservée aux assurés par une dotation discrétionnaire à la provision pour participations aux excédents.

Le résultat financier combiné de la SGAPS AGRICA PREVOYANCE s'établit à 349 M€ en 2024 (y compris la neutralisation des opérations intra-groupe), soit une hausse de 33% par rapport à 2023 (262 M€), en raison principalement de l'opération précédemment mentionnée.

► **CPCEA**

Classe d'Investissements (en milliers d'euros)	2024			Proforma 2023		
	Revenues de placement nets	Plus ou moins values réalisées	Total	Revenues de placement nets	Plus ou moins values réalisées	Total
Résultat net Immobilier	3 716	6 642	10 358	2 736	0	2 736
Résultat net portefeuille Titres (actions et fonds)	9 596	2 537	12 133	7 491	10 321	17 812
Résultat net portefeuille CT et Trésorerie	848	0	848	2 118	0	2 118
Frais internes de placement	(547)	0	(547)	(431)	0	(431)
Total	13 613	9 179	22 792	11 914	10 321	22 235

Le rendement comptable des placements de l'Institution pour l'exercice 2024 s'élève à 3,5% contre 3,6% en 2023.

Le résultat financier s'établit à 23 M€ en 2024, soit une hausse de 2% par rapport à 2023 (22 M€), principalement due à la réalisation d'une plus-value immobilière (6 M€) sur la cession de 5% du capital détenu dans la SCI BIENFAISANCE à CCPMA PRÉVOYANCE, partiellement réduite par une moindre réalisation de plus-values sur les fonds actions.

► **CCPMA PRÉVOYANCE**

Classe d'Investissements (en milliers d'euros)	2024			2023		
	Revenues de placement nets	Plus ou moins values réalisées	Total	Revenues de placement nets	Plus ou moins values réalisées	Total
Résultat net Immobilier	28	0	28	0	0	0
Résultat net portefeuille Titres (actions et fonds)	30 605	14 678	45 283	22 221	6 369	28 590
Résultat net portefeuille CT et Trésorerie	495	0	495	752	0	752
Frais internes de placement	(397)	0	(397)	(354)	0	(354)
Total	30 731	14 678	45 409	22 619	6 369	28 988

Le rendement comptable des placements de l'Institution pour l'exercice 2024 s'élève à 3,4% contre 2,3% en 2023.

Le résultat financier s'établit à 45 M€ en 2024, soit une hausse de 56% par rapport à 2023 (29 M€), en raison principalement :

- D'une hausse de 9 M€ du résultat financier récurrent en raison de l'augmentation du dividende distribué par CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE (+7 M€) et de la hausse des revenus obligataires (+2 M€) ;
- D'une hausse de 9 M€ du résultat financier non-récurrent en raison des plus-values réalisées sur les fonds actions.

3.2. Titrisation

La SGAPS n'a pas émis ni souscrit de position de titrisation.

A.4. Résultat des autres activités

Le résultat des autres activités de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE inclut les quotes-parts des résultats des filiales des entités membres :

- Les activités informatiques de la société X LOG représentent une contribution au résultat de 0,8 M€.
- Les activités de la société de gestion AGRICA ÉPARGNE affichent une contribution au résultat de 0,3 M€.
- Les activités de la société LC VILLAGE AMPERE affichent une contribution au résultat de -0,2 M€, à la suite d'une demande de dépréciation des Commissaires aux Comptes.
- Les autres sociétés génèrent une contribution au résultat de 0,8 M€.

Par ailleurs, les entités membres de la SGAPS consacrent des moyens à des activités d'action sociale auprès de populations connaissant des difficultés ou d'œuvres collectives dans le cadre de partenariat. A ce titre, les Conseils d'Administration de chaque Institution déterminent un budget d'action sociale. Le résultat de cette activité représente une charge de -8 M€ en 2024 contre -6 M€ en 2023.

A.5. Autres informations

Néant.

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

Les dirigeants effectifs

Les dirigeants effectifs de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE sont :

- Le Directeur Général du GROUPE AGRICA en la personne de Julien BRAMI (juillet 2023) ;
- Le Directeur Général Délégué du GROUPE AGRICA en la personne d'Éric GERARD (décembre 2023) ;
- La Directrice Générale Adjointe Finance du GROUPE AGRICA en la personne d'Anne-Sophie RAIMBAULT (décembre 2024).

Les dirigeants effectifs sont impliqués dans les décisions ayant un impact majeur sur l'entreprise, notamment en matière de stratégie, de budget ou de finances, à travers leur présence dans les différents comités et le circuit de validation des dossiers soumis au Conseil d'Administration.

Organisation

La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE dispose de son Conseil d'Administration de même que chaque organisme affilié (CPCEA et CCPMA PRÉVOYANCE). Son Conseil a mis en place une Commission Stratégie, une Commission des Placements et de la Durabilité Financière, et un Comité d'Audit et des Risques, partagés avec les organismes affiliés et leurs filiales. Les Conseils de chacune des Institutions de Prévoyance, ont quant à eux, mis en place leur propre Commission d'Action Sociale. Les Commissions et le Comité d'Audit et des Risques se réunissent de manière régulière et font l'objet d'un procès-verbal à destination du Conseil suivant. De même, le Conseil d'Administration (et ceux des organismes affiliés) fait l'objet d'un procès-verbal validé en début de chaque Conseil suivant. Chaque instance comprend des administrateurs désignés par les organisations syndicales et professionnelle (ou sur proposition de celles-ci) et d'un Président/Vice-Président, en charge de l'animation et du fonctionnement de l'instance.

Les instances s'appuient sur la Direction Générale (Directeur Général, Directeur Général Délégué et Directrice Générale Adjointe Finance). Le pilotage général s'organise autour d'un Comité Exécutif hebdomadaire (COMEX), mais aussi d'une comitologie interne en charge du pilotage des activités, à titre d'exemple : le Comité Filière Client, le Comité ORSA, le Comité des Investissements. La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE dispose de plus des 4 fonctions clefs, nommées par le Conseil d'Administration, à savoir, Risques, Audit, Conformité et Actuariat.

Les administrateurs présents dans les Conseils d'Administration et dans les différentes Commissions bénéficient, en complément de leur propre expérience professionnelle, d'un parcours de formation annuel construit et étayé avec différentes sessions thématiques. Il est à noter que ces administrateurs peuvent aussi suivre une formation certifiante spécifique.

Les désignations des dirigeants effectifs et des fonctions clés font l’objet d’une transmission à l’ACPR, comme la réglementation l’impose.

Gouvernance de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE

Assemblée Générale

L’Assemblée Générale est composée sous forme paritaire de 4 délégués.

Ses principales attributions sont les suivantes :

- Modifier les statuts de la SGAPS dans toutes leurs dispositions ;
- Autoriser la fusion de la SGAPS avec une autre Société de Groupe Assurantiel de Protection Sociale ;
- Autoriser toute décision d’emprunter (cette autorisation d’emprunter, en application de l’article R931-1-29 VIII du Code de la Sécurité Sociale étant préalablement soumise à l’approbation de l’Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) ;
- Statuer sur la dissolution de la SGAPS lorsque du fait des pertes constatées dans les documents comptables l’actif net devient inférieur à la moitié du fonds d’établissement ;
- Approuver les comptes sociaux et combinés de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ;
- Autoriser l’admission d’un nouvel organisme affilié ;
- Autoriser le retrait d’un organisme affilié ;
- Décider de l’exclusion d’un organisme affilié ;
- Approuver, modifier ou résilier une convention d’affiliation ;
- Nommer les administrateurs et, les commissaires aux comptes.

Conseil d’Administration :

Les Présidence et Vice-présidence sont partagées entre les collèges avec une alternance tous les deux ans selon les modalités suivantes :

Collège des adhérents	Collège des participants
4 FNCA	3 CFE-CGC
1 FNEMSA	3 CFTC
5 FNSEA	3 FGA-CFDT
3 LCA	3 FNAF-CGT
2 UDGS	3 FO

- Le Conseil d’Administration détermine les orientations de l’activité de la SGAPS et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués, selon le cas, par les lois et règlements, à l’Assemblée Générale et dans la limite de l’objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la SGAPS et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Commissions

Lors de la création de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE au 1er janvier 2018, la Commission Stratégie (précédemment Commission de Développement) et la Commission des Placements (dont la dénomination a évolué en 2024) ont été positionnées au niveau de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE.

Ces deux Commissions sont désormais mutualisées au sein de la SGAPS.

Le Comité d'Audit et des Risques de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE est commun aux Institutions de Prévoyance, aux sociétés anonymes et à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE depuis sa création.

Seule une instance reste positionnée au niveau de chaque Institution de Prévoyance, la Commission d'Action Sociale.

Commission des Placements et de la Durabilité Financière de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE

- Mission : analyser les grandes orientations sur les placements, les caractéristiques des portefeuilles, les risques et les résultats financiers ; faire des propositions au Conseil d'Administration sur la politique de placements. Analyser et rendre un avis sur la gestion actif-passif.
- Composition : la Commission des Placements et de la Durabilité Financière de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE est de forme paritaire. Elle comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'Administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le collège des adhérents et le collège des participants. Les membres de la Commission des Placements et de la Durabilité Financière de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des deux Institutions de Prévoyance, CPCEA et CCPMA PRÉVOYANCE, et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.

Commission Stratégie de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE (dénomination en cours de modification)

- Mission : sans que cette liste soit limitative, la Commission Stratégie de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE délibère sur le périmètre d'action suivant :
 - Veille réglementaire, des marchés, et de la concurrence ;
 - Observatoire des risques assurantiels et des besoins en matière de prévention ;
 - Branches et Entreprises ;
 - Offre et Produits ;
 - Innovation sociale et haut degré de solidarité ;
 - Plan marketing et commercial ;
 - Qualité de service ;
 - Politiques écrites de souscription et d'externalisation métier.
- La Commission Stratégie de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE peut réunir en son sein des sous-Commissions ad hoc organisées selon les besoins par thématiques ou encore par secteurs ou branches.
- Composition : La Commission Stratégie de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE est de forme paritaire, elle comporte en formation plénière 20 membres titulaires et 10 membres suppléants, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'Administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le collège des adhérents et le collège des participants. Les membres de la Commission Stratégie de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE sont nécessairement des administrateurs en fonction au sein de la

SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des deux Institutions de Prévoyance, CPCEA et CCPMA PRÉVOYANCE, et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.

Comité d'Audit et des Risques de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE

- **Mission** : examiner le rapport d'audit élaboré annuellement, les rapports de contrôle interne et l'adéquation des dispositifs et procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus ; vérifier les comptes des Institutions, en examinant les projets de comptes combinés annuels avant leur soumission au Conseil d'Administration ; suivre les risques des Institutions, examiner les grands équilibres des Institutions et émettre des avis ; suivre la désignation des commissaires aux comptes ; rendre compte de ces travaux au Conseil d'Administration.
- **Composition** : le Comité d'Audit et des Risques de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE est de forme paritaire. Il comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'Administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le collège des adhérents et le collège des participants. Les membres du Comité d'Audit et des Risques de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE sont nécessairement des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des deux Institutions de Prévoyance, CPCEA et CCPMA PRÉVOYANCE, et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.

Fonctions clés

Les titulaires des fonctions clés de la SGAPS AGRICA PREVOYANCE sont les suivants :

- Fonction clé Conformité : Daick d'HÉROUVILLE (Directeur Délégué Juridique et Conformité) ;
- Fonction clé Gestion des risques : David GUILLAUME (Directeur Délégué Management des Risques) ;
- Fonction clé Actuarielle : Saber TRABELSI (Directeur Délégué Technique) ;
- Fonction clé Audit interne : Laurent PINTURIER (Directeur Délégué Audit Interne).

Les responsables des fonctions clés ont accès à la Direction Générale, au Comité d'Audit et des Risques et au Conseil d'Administration.

Politique de rémunération

La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE n'emploie aucun salarié. Le GIE AGRICA GESTION est l'employeur des moyens humains mis à la disposition de la Société. La politique de rémunération est établie, mise à jour et communiquée aux salariés du GIE AGRICA GESTION

Le processus de décision est défini comme suit :

- Dans le cadre des augmentations collectives, la négociation annuelle obligatoire est menée avec les organisations syndicales et la Direction Générale ;
- Dans le cadre des augmentations individuelles, l'ensemble des demandes de promotions ou de primes individuelles suit un processus normé.

L'ensemble des salariés bénéficie du régime de retraite supplémentaire CCPMA PRÉVOYANCE. Le taux de cotisation des cadres dirigeants effectifs est de 5%.

Par ailleurs, il n'existe pas de mécanisme ouvrant droit à l'attribution d'options sur actions ou d'actions.

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

Les membres du Conseil d'Administration, les dirigeants de l'entreprise ainsi que les responsables des fonctions clés sont assujettis à la politique de compétences et d'honorabilité de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration

La politique de compétence et d'honorabilité définit les critères de connaissance et d'expérience nécessaires en référence avec l'article R. 931-3-10-1 du Code de la Sécurité Sociale.

Les dirigeants effectifs

Afin d'assurer une gestion saine et efficace dans le respect du principe des quatre yeux, la nomination des dirigeants effectifs est conditionnée à l'évaluation des qualifications professionnelles, diplômes, connaissances et expériences dans le secteur de l'assurance et de la finance.

Concernant la nomination du Directeur Général, il appartient au Conseil d'Administration de la SGAPS de procéder à cet examen.

Concernant la nomination du Directeur Général Délégué et du Directeur Général Adjoint, il appartient au Directeur Général de réaliser cette évaluation comme pour tout autre membre du Comité Exécutif.

Les fonctions clés

Les titulaires des fonctions clés disposent d'une expérience et de compétences adaptées à leurs missions.

La Fonction clé Actuarielle fait l'objet de compétences renforcées sur les connaissances des mathématiques actuarielles et financières en cohérence avec la complexité des risques inhérents à l'entreprise.

Afin de maintenir le niveau de connaissance et d'expertise, une action de formation est proposée à minima tous les deux ans pour l'ensemble des fonctions clés.

L'honorabilité d'une personne s'apprécie en fonction de sa respectabilité, de son intégrité personnelle et professionnelle.

La politique de compétence et d'honorabilité définit le processus qui permet de s'assurer de l'honorabilité.

En application de l'article L 931-7-2 du Code de la Sécurité Sociale, la Direction des Ressources Humaines demande aux dirigeants effectifs ainsi qu'aux personnes exerçant les fonctions clés, la transmission du bulletin B3 de leur casier judiciaire. Une attestation sur l'honneur est exigée concernant le surendettement et le « fichage à la Banque de France ».

B.3. Système de gestion des risques

3.1. Organisation de la gestion des risques

L'organisation globale

Une organisation de gestion des risques et de contrôle interne a été mise en œuvre.

Le Comité d'Audit et des Risques assiste le Conseil d'Administration dans son rôle de supervision.

La Direction Générale définit les orientations et pilote les démarches de maîtrise des risques dans le cadre du principe des 4 yeux. Les dirigeants effectifs interviennent dans toute décision significative avant que celles-ci ne soient mises en œuvre conformément aux délégations de pouvoirs.

La Fonction Gestion des risques intervient au niveau du Comité d'Audit et des Risques et du Conseil d'Administration. Elle pilote le Comité ORSA et le Comité de Management des Risques. Elle participe au Comité Filière Client, Comité de Sécurité de l'Information, Comité LCB-FT et Comité Qualité des Données.

3.2. La comitologie

Une nouvelle comitologie a été mise en place autour du Comité Exécutif incluant une filière Risques Conformité et Audit, une filière Finance, une filière Clients et une filière Transformation. Le Comité ORSA pilote la projection des risques et de la solvabilité. Une cellule de crise qui, en cas de situation inhabituelle grave, assure la mobilisation et le pilotage exceptionnelle d'une situation de crise cyber.

Le Comité de Sécurité des Systèmes d'Information incluant le Comex pilote les risques cyber et TIC (DORA).

3.3. Le processus de gestion des risques

Présentation générale

L'orientation prise est d'éclairer le management par une approche globale de la gestion des risques.

La gestion des risques est globale.

D'une part, elle aborde l'aspect qualitatif sous le prisme de cinq familles : les risques stratégiques, les risques techniques, les risques financiers, les risques opérationnels et les risques de conformité.

D'autre part, elle traite de l'aspect quantitatif dans l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, l'ORSA.

La politique de gestion des risques impose la gestion des risques majeurs ou modérés.

Elle peut s'effectuer par l'une des actions suivantes ou par leur combinaison :

- La mise en œuvre de moyens de diminution du risque ;
- Le transfert du risque par des assurances ou de la réassurance ;
- L'acceptation du risque ;
- Le rejet de l'activité à l'origine du risque.

Les risques mineurs n'entraînent pas d'actions.

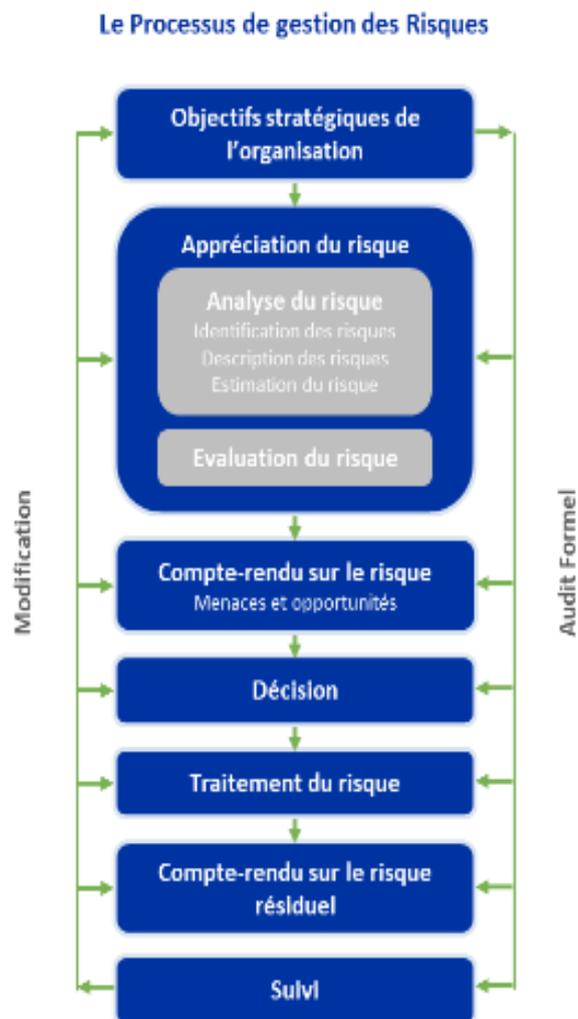
3.4. Le processus ORSA

Cycles annuels et exceptionnels

Le cycle annuel de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité « ORSA » a été réalisé.

Les résultats de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité ont été soumis à l'examen du Comité d'Audit et des Risques et à l'approbation du Conseil d'Administration.

Il n'y a eu aucun processus ORSA exceptionnel en 2024.



B.4. Système de contrôle interne

Le contrôle interne apporte un soutien pour atteindre les objectifs de la politique de gestion des risques. Il contribue notamment à l'efficacité et l'efficience des opérations, la fiabilité des informations financières et à la conformité aux lois et règlements.

Le contrôle interne déployé suit le modèle efficient structuré en 3 lignes de maîtrise, préconisé par l'Association pour le Management des Risques et des Assurances de l'Entreprise (AMRAE) et par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI).

La première ligne est constituée par les managers opérationnels qui mettent en place au quotidien les pratiques les plus efficaces de gestion des risques au niveau de chaque processus, notamment par la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle adéquat, et communiquent les informations appropriées à la deuxième ligne. Ils sont accompagnés par l'animateur de contrôle interne de leur direction.

La deuxième ligne est constituée des fonctions « supports » :

- Responsables de domaines d'expertise (sécurité de l'information, RH, juridique, service spécialisé de contrôle interne local, DPO, ...)
- Transversales : les fonctions dédiées à l'animation du dispositif global de maîtrise des risques (Fonction Gestion des risques et Contrôle interne, Fonction vérification de la Conformité, Fonction Actuarielle).

La troisième ligne, l'Audit interne, évalue le processus d'évaluation du dispositif de manière indépendante et fournit aux instances de surveillance et à la Direction Générale une assurance globale sur l'efficacité des deux premières lignes de maîtrise et de la gouvernance de l'organisation.

Par ailleurs, il faut également associer les actions des partenaires et parties prenantes externes que sont l'autorité de régulation, le commissaire aux comptes et les auditeurs externes.

B.5. Fonction d'audit interne

Le responsable d'audit, en tant que responsable fonction clé, a pour principale mission d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne et les autres éléments des systèmes de gouvernance.

La Fonction Audit interne est en charge :

- Du pilotage du plan pluriannuel des missions d'audits externes et internes ;
- De la coordination de tous les audits externes ;
- De la réalisation des missions du plan d'audit ;
- Du suivi des recommandations d'audit ;
- De la communication avec le Conseil d'Administration et l'autorité de tutelle (ACPR).

La Fonction Audit interne utilise les méthodologies de place et notamment les normes professionnelles IFACI/IIA. La Fonction Audit interne, au même titre que les autres fonctions clefs fait l'objet d'une revue externe par un cabinet indépendant à minima tous les 5 ans.

Les membres du service d'audit interne ont signé et paraphé le code de déontologie de l'audit interne qui leur impose le respect des principes d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité et de compétence.

La Fonction clé Audit interne est rattachée à la Direction Générale et reporte directement au Comité d'Audit et des Risques et aux Conseils d'Administration.

B.6. Fonction Actuarielle

Le responsable de la Fonction Actuarielle coordonne le calcul des provisions techniques, soutient la Fonction Gestion des risques et donne son avis sur la politique de souscription et de réassurance.

Les activités de la Fonction Actuarielle :

- Sur les provisions techniques :
 - Appréciation de la qualité des données utilisées pour le calcul des provisions et des plans de remédiation le cas échéant ;
 - Revue des hypothèses, méthodologie et modélisation avec poursuite de l'amélioration continue du modèle de projection ;
 - Revue des résultats et évolutions des provisions techniques ;
 - Revue de l'amélioration continue des contrôles et de la documentation.
- Sur la politique de souscription :
 - Analyse et recommandations sur la politique écrite de souscription ;
 - Recommandations sur le processus tarifaire ;
 - Recommandations sur le processus de production des données ;
 - Analyse des résultats de la politique de souscription et recommandations.
- Sur la politique de réassurance :
 - Contrôle de la mise en œuvre de la politique écrite ;
 - Préconisations sur le plan de réassurance et l'étude des offres du marché.
- Contribution à la gestion des risques :
 - Dans le cadre du calcul des SCR, coordination du calcul du SCR sur les risques de taux en lien avec le calcul des provisions techniques et celui sur le risque de défaut et de contrepartie ;
 - Dans le cadre de l'ORSA, coordination des provisions techniques en meilleure estimation projetées. Ces projections sont réalisées dans le même cadre que celui des calculs pour le bilan prudentiel (outils, hypothèses et méthodologies).

De plus, les conclusions de la Fonction Actuarielle font l'objet d'un rapport dédié présentant l'ensemble des travaux conduits, leurs résultats et indiquant toutes défaillances ainsi que des recommandations sur la manière d'y remédier.

B.7. Sous-traitance

Le GIE AGRICA GESTION a été mandaté pour gérer les activités.

D'une manière générale, la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE :

- Définit les politiques écrites communes aux organismes affiliés ;
- Approuve les politiques écrites spécifiques des organismes affiliés en veillant à leur cohérence.

Dans le cadre de ses missions, la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE coordonne les politiques d'externalisation métiers, d'externalisation de la gestion des actifs financiers et d'externalisation informatique.

Chaque politique décrit :

- Le périmètre de l'externalisation ;
- Les critères de définition d'une activité critique ou importante ;
- Les activités externalisées ;
- Les modalités d'externalisation ;
- Les prestataires retenus ;
- La supervision des activités externalisées.

Les activités critiques externalisées par les membres de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE sont :

► Pour l'externalisation métiers :

- La gestion des affiliations [CPCEA] ;
- La gestion des appels de cotisations Santé [CCPMA PRÉVOYANCE] [CPCEA] ;
- La gestion des appels de cotisations Prévoyance [CPCEA] ;
- La gestion des prestations complémentaires Santé [CCPMA PRÉVOYANCE] [CPCEA] ;
- La gestion des prestations complémentaires Incapacité temporaire de travail [CCPMA PRÉVOYANCE] [CPCEA] ;
- Les opérations de distribution des contrats Santé [CCPMA PRÉVOYANCE] [CPCEA] ;
- Les opérations de distribution des contrats Prévoyance [CCPMA PRÉVOYANCE] [CPCEA] ;
- Les opérations de distribution des plans d'épargne retraite [CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE].

A noter : La CPCEA, issue du projet de fusion des Institutions AGRI PRÉVOYANCE et CPCEA conserve sur les périmètres originels de ces deux structures les mêmes engagements.

► Pour l'externalisation de la gestion des actifs financiers :

- Des mandats de gestion obligataire [CCPMA PRÉVOYANCE] [CPCEA] [CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE] [CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE] ;

- Des fonds dédiés actions [CCPMA PRÉVOYANCE] [CPCEA] [CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE] [CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE] ;
- Des fonds dédiés obligations [CCPMA PRÉVOYANCE] [CPCEA] [CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE] [CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE] ;
- Des mandats de gestion immobilière [CCPMA PRÉVOYANCE] [CPCEA] [CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE] [CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE].

► **Pour l'externalisation informatique :**

- L'exploitation, le support et la maintenance corrective de l'outil de gestion de l'activité Prévoyance ;
- L'exploitation, le support et la maintenance corrective de l'outil de gestion de la « relation client » ;
- L'exploitation, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité.

Les activités externalisées critiques sont confiées à des prestataires exerçant leurs activités en France.

B.8. Autres informations

Néant.

C. PROFIL DE RISQUES

L'information de cette section est relative à la nature des risques de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et de son environnement. Afin de prévenir, détecter et gérer les risques de manière permanente, des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques sont mis en œuvre conformément à la politique de gestion des risques. Les catégories de risques suivantes sont inhérentes à notre activité : risques stratégiques, risques techniques liés aux activités d'assurance vie et non-vie, risques de marché, risques de crédit, risques de liquidité, risques opérationnels, risques juridiques et conformité.

Les principaux axes d'attention de la couverture des risques majeurs

Les travaux 2024 font apparaître quatre axes d'attention :

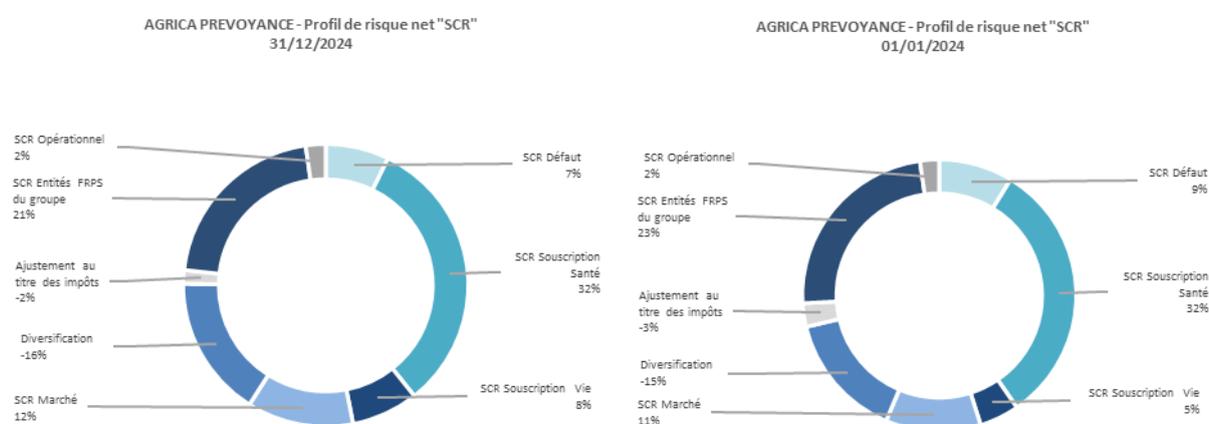


Profils de risques quantitatifs – SCR – Capital de solvabilité requis

► SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE

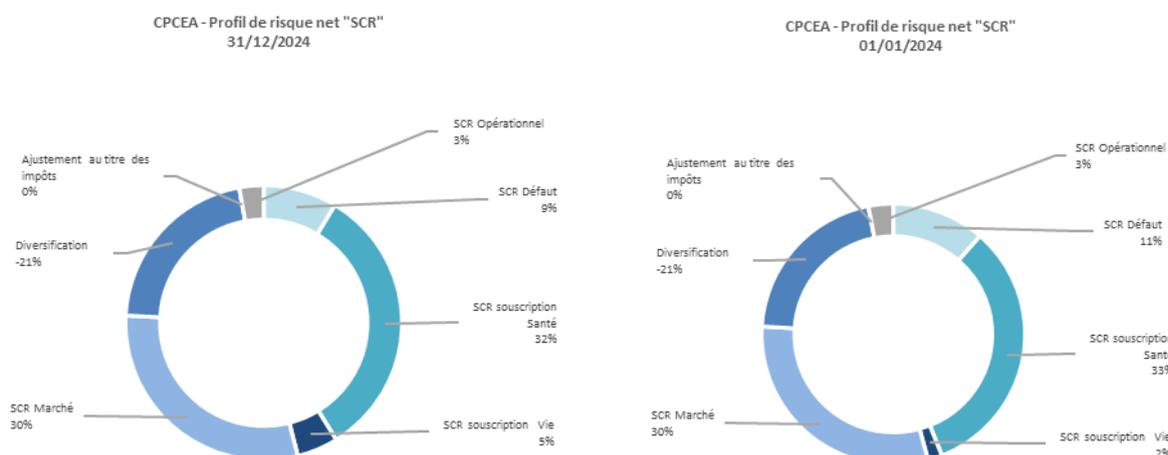
Au regard des risques quantifiés par la formule standard à fin 2024, le besoin en capital (SCR) de la SGAPS s'élève à 556 M€. L'exposition aux différents types de risques, qui définit le profil de risque de la SGAPS dans le SCR net, met en exergue l'importance du risque de souscription Santé, du risque des entités FRPS de la SGAPS AGRICA PREVOYANCE et du risque de marché et dans une moindre mesure les risques de souscription vie et de défaut.

Les graphiques suivants montrent l'évolution du profil de risque de la SGAPS :



► **CPCEA**

Au regard des risques quantifiés par la formule standard à fin 2024, le besoin en capital (SCR) de CPCEA s’élève à 195 M€. L’exposition aux différents types de risques, qui définit le profil de risque de CPCEA dans le SCR net, met en exergue l’importance du risque de souscription Santé, de marché et de diversification des risques. Les graphiques suivants montrent, dans l’ensemble, la stabilité du profil de risque de CPCEA :

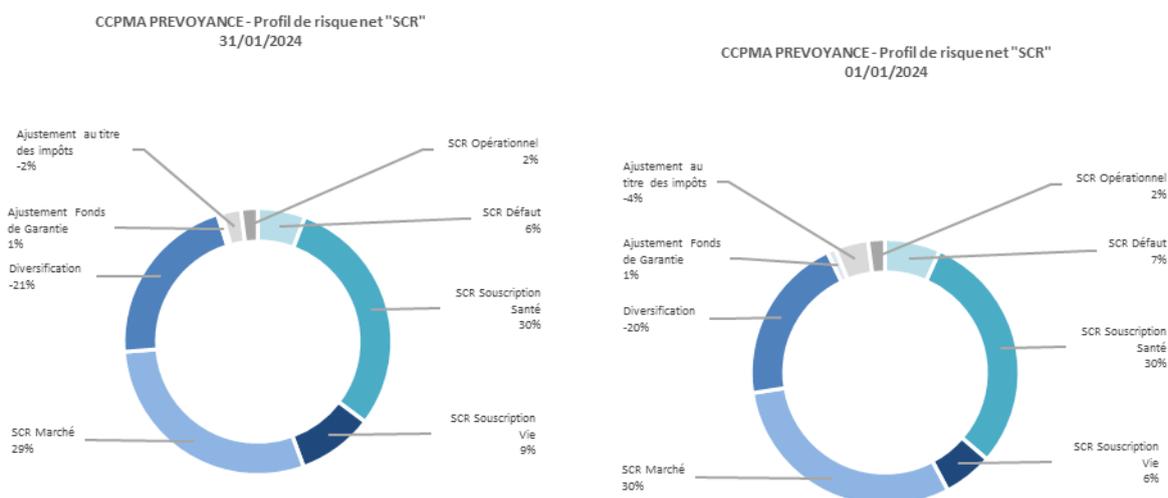


Les risques présentés sont susceptibles, s’ils se réalisent, d’impacter de manière significative les services et la situation financière de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et de ses membres. D’autres risques actuellement inconnus ou considérés comme mineurs ou modérés peuvent dans le futur s’avérer majeurs et avoir des impacts significatifs.

► **CCPMA PRÉVOYANCE**

Au regard des risques quantifiés par la formule standard à fin 2024, le besoin en capital (SCR) de CCPMA PRÉVOYANCE s’élève à 309 M€. L’exposition aux différents types de risques, qui définit le profil de risque de CCPMA PRÉVOYANCE dans le SCR net, met en exergue l’importance du risque de souscription Santé, de marché et de diversification des risques.

Les graphiques suivants montrent la stabilité du profil de risque de CCPMA PRÉVOYANCE :



C.1. Risques de souscription assurantielle Vie et Non-Vie

« Risques spécifiques aux activités techniques d'assurance. »

1.1. Exposition au risque de souscription

Les facteurs de risques de souscription sont :

Souscription Vie / Risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance vie : garantie Décès.

Les activités d'assurances de personnes en vie concernent notamment le capital décès, les rentes et indemnités funéraires. La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et ses membres sont exposés au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la mortalité, la longévité, les catastrophes.

Souscription Non-Vie / Risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance non-vie : garanties Arrêt de travail et Santé.

Les activités d'assurances de personnes en Non-Vie concernent notamment la complémentaire Santé, l'Incapacité, l'Invalidité et l'inaptitude. La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et ses membres sont ainsi exposés aux risques de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la santé, la longévité, les pandémies, les accidents.

1.2. Gestion des risques de souscription assurantielle Vie, Non-Vie

La politique de souscription encadre la gestion des risques de souscription. Le comité de souscription analyse le portefeuille notamment sur le respect des niveaux d'équilibre, des actions de rééquilibrage peuvent être déclenchées ainsi que des mesures de résiliation.

Une politique de réassurance est utilisée. Elle est examinée par le Comité d'Audit puis approuvée chaque année par le Conseil d'Administration.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de souscription de 73%.

C.2. Risque de Marché

« Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de la gestion du bilan ou financière. »

2.1. Exposition aux risques de marché

Les facteurs de risques sont :

Actions

L'exposition au marché Actions permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement : mais il expose également la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE au risque de perte que pourrait engendrer une baisse des marchés actions.

Immobilier

L'exposition à l'immobilier permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement : mais expose également la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE au risque de perte que pourrait engendrer une baisse du marché immobilier.

Spread

La marge actuarielle ou spread d'une obligation (ou d'un emprunt) est l'écart entre le taux de rentabilité actuariel de l'obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique : le spread est naturellement d'autant plus faible que la solvabilité de l'émetteur est perçue comme bonne.

Taux d'intérêt

La fluctuation des taux d'intérêt impacte les valorisations des actifs mais également des passifs, ce qui pourrait affecter la situation financière du FRPS d'où le suivi d'indicateurs tels que le gap actif-passif pour maîtriser les sensibilités associées.

Actifs non cotés

L'allocation est limitée dans la politique d'investissement.

Gestion actif – passif

Les engagements en Santé/Prévoyance sont généralement plus courts qu'en retraite, mais peuvent différer de la durée de détention des placements associés, ce qui peut créer un écart actif-passif. Toutefois, ce risque est limité grâce au suivi d'indicateurs permettant de surveiller l'adéquation des actifs aux caractéristiques des passifs.

Taux de Change

Il n'y a pas d'exposition de change sur les portefeuilles en direct, ainsi le portefeuille est exposé à ce risque via la vision en transparence des fonds. Ainsi, la fluctuation des taux de change n'a pas d'effet significatif sur la situation financière de la SGAPS AGRICA PREVOYANCE.

Concentration

Les risques supplémentaires supportés par un manque de diversification du portefeuille d'actifs ou d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières sont gérés avec les quotas et les niveaux d'emprise.

Réinvestissement

Le risque de réinvestissement est la perte potentielle de revenus liée au réinvestissement du capital pour faire face aux besoins du passif. Le pilotage financier en assure le suivi.

Performance financière

Le risque de performance financière est la perte liée à une insuffisance des performances des actifs en portefeuille, en capital et en revenu au regard des marchés et des risques pris.

2.2. Gestion des risques de marché

Les services financiers ont la responsabilité de gérer les risques financiers (risques de marché, risques de crédit, risques de liquidité) et s'assurent de la conformité au cadre général défini au niveau de la SGAPS AGRICA PREVOYANCE, en matière de limites/alertes et de standards.

La stratégie d'investissement de la SGAPS AGRICA PREVOYANCE, régie par la gestion actif-passif, a pour objectif de garantir que la SGAPS AGRICA PREVOYANCE puisse répondre à ses engagements et ses obligations envers les assurés à tout moment et de protéger sa solvabilité.

Conformément à l'article R353-1 du Code des assurances, la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE n'investit que dans des actifs et instruments financiers présentant des risques qu'elle peut identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer de manière adéquate, ainsi que prendre en compte de manière appropriée dans l'évaluation de son besoin global de solvabilité. Ces actifs sont investis de façon à garantir la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité de l'ensemble du portefeuille. Les actifs détenus aux fins de couverture des provisions techniques sont également investis d'une façon adaptée à la nature et à la durée de ses engagements.

Cette approche permet une réactivité appropriée aux changements que ce soit sur les marchés financiers ou dans l'environnement politique et économique dans lequel la SGAPS AGRICA PREVOYANCE opère.

C.3. Risque de crédit

3.1. Exposition aux risques de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte résultant d'une modification inattendue de la situation financière d'une contrepartie.

Il comprend le risque de défaut de crédit, qui est le risque qu'une contrepartie d'instrument financier ou d'un autre actif cause une perte financière à l'autre partie en omettant de manière inattendue de s'acquitter, partiellement ou totalement, d'une obligation. Le risque de crédit inclut également le risque de migration de crédit, qui est le risque d'une perte financière en raison d'une

modification de la valeur d'un accord contractuel à la suite de changements inattendus de la qualité de crédit des contreparties.

La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et les Institutions sont exposées aux facteurs de risques suivants :

Portefeuilles obligataires et de prêts :

Une détérioration de la solvabilité d'un émetteur (souverain, public ou privé) ou d'un emprunteur peut, par exemple, entraîner son insolvabilité avec pour conséquence la perte partielle ou totale des coupons et du principal investi, ou une dépréciation de la valeur de marché.

Risques de crédit associés aux réassureurs :

Le risque de défaillance d'un réassureur pouvant entraîner des pertes est limité.

Dépôts auprès d'une banque.

Le risque d'une défaillance d'un établissement de dépôt est encadré.

3.2. Gestion des risques de crédit

3.2.1. Gestion des risques de crédit liés aux portefeuilles obligataires

Les services financiers ont la responsabilité de gérer les risques financiers (risques de marché, risque de crédit, risque de liquidité) et veille à la conformité au cadre général défini au niveau de la SGAPS AGRICA PREVOYANCE, en matière de limites/alertes et de standards.

La stratégie d'investissement, régie par la gestion actif-passif, a pour objectif de garantir que la SGAPS AGRICA PREVOYANCE puisse répondre à ses engagements et ses obligations envers les assurés tout en protégeant sa solvabilité.

Conformément à l'article R353-1 du Code des assurances, la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et les Institutions n'investissent que dans des actifs et instruments financiers dont ils peuvent identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer de manière adéquate, tout en les intégrant de manière appropriée dans l'évaluation de leur besoin global de solvabilité. Ces actifs sont investis de façon à garantir la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité de l'ensemble des portefeuilles. Les actifs détenus en couverture des provisions techniques sont également investis d'une manière adaptée à la nature et à la durée de ses engagements.

Cette approche vise à assurer une réactivité appropriée aux changements que ce soit sur les marchés financiers ou dans l'environnement politique et économique dans lesquels la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et les Institutions opèrent.

3.2.2. Gestion des risques de crédit associés aux réassureurs :

Les programmes de réassurance sont ratifiés par le Conseil d'Administration chaque année.

Actuellement, des traités de réassurance sont souscrits auprès d'un pool de 5 réassureurs dont les notations sont :

Réassureurs Analyse solidité financière	Domiciliation	Rating S&P
QBE RE	Belgique	A+
CCR Re	France	A
Hannover Re	Allemagne	AA-
Nacional de reaseguros	Espagne	A
DEVK RE	Allemagne	A+

3.2.3. Gestion des risques de crédit associés aux dépôts auprès des banques

La sélection des contreparties bancaires est réalisée en fonction de leur notation et de leur qualité de crédit.

C.4. Risque de liquidité

Si le « cycle inversé » propre aux activités d'assurance génère une position structurellement excédentaire en trésorerie, son suivi au travers de la gestion prévisionnelle des flux constitue un outil de pilotage tant vertical que transversal fournissant des indicateurs avancés de l'activité de la SGAPS AGRICA PREVOYANCE.

Le risque de liquidité fait l'objet d'un contrôle quotidien ainsi que d'un suivi hebdomadaire reporté mensuellement au Comité des Investissements.

C.5. Risque opérationnel

Il s'agit du « Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel, de systèmes inadéquats ou défectueux ou d'événements perturbateurs. »

5.1. Exposition aux risques opérationnels

Les facteurs de risques opérationnels sont les suivants :

Exécution, livraison, gestion des processus

Risque de perte lié au traitement d'une opération ou à la gestion des processus : les retards, les erreurs et la sécurité des processus métiers.

Sous-traitance

Risque de sous-traitance lié à la défaillance des délégataires : des clauses sur les délais de rétractation sont intégrées aux conventions de délégation.

Dysfonctionnement de l'activité et des systèmes

Risques liés aux cybermenaces (DORA), risque de pertes ou de dommages résultant du non-respect des règles de la sécurité des systèmes d'information par les utilisateurs autant internes

qu'externes y compris le personnel informatique. Risque sur la continuité d'activité à la suite de la défaillance des systèmes d'informations.

Le cadre réglementaire visant à assurer la résilience du secteur financier face aux risques liés à la Technologie de l'Information et de la Communication est entré en vigueur le 17 janvier 2025. Le GROUPE AGRICA a procédé à l'enrichissement de son dispositif de sécurité du système d'information et finalise sa mise en conformité.

Produits et pratiques commerciales

Risque de pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice professionnel face au client ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit.

Fraude interne

Risque de pertes résultant d'un acte intentionnel de fraude, de détournement de biens ou d'infractions à la législation ou aux règles de l'entreprise, impliquant au moins une personne en interne (gestionnaire ou administrateur informatique).

Emploi et sécurité sur le lieu de travail

Risque d'impact sur la performance opérationnelle et métier, par manque d'anticipation de la transformation des besoins en emplois et compétences.

Risque de dommages aux personnes sur les locaux d'exploitation (incendie, défaillance électrique, agression, risques psychosociaux...).

Dommages aux actifs corporels

Risque de pertes résultant du dommage sur un actif corporel à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un autre sinistre.

5.2. La gestion des risques opérationnels :

Le corpus de politique encadre ces risques. Elle définit les obligations en la matière selon le modèle d'efficience sur trois lignes de maîtrise. Le contrôle interne fait partie de cette approche et entre en considération dans l'évaluation des risques résiduels. La partie sur le système de gouvernance explicite le dispositif.

La gestion des risques opérationnels peut être présentée au travers des dispositifs particuliers mis en œuvre :

- Dispositif de qualité sur l'exécution, livraison et gestion des processus regroupant l'organisation, la comitologie de pilotage et les contrôles mis en œuvre ;
- Dispositif sur la défaillance de la sous-traitance : en cas de rupture de service, en dehors d'un sinistre couvert par un plan de continuité d'activité, une sollicitation des autres acteurs du marché pourrait être engagée.
- Dispositif de sécurité des systèmes d'information : une politique et des procédures de sécurité définissent les règles de sécurité à respecter. Un programme de sensibilisation est également déployé pour l'ensemble des collaborateurs ainsi que des outils spécialisés ;

- Dispositif de lutte contre la cybermenace (DORA) : des audits de sécurité sont opérés régulièrement et les mesures d'améliorations sont permanentes. Des sensibilisations sur le sujet des cyberattaques sont réalisées auprès de l'ensemble des collaborateurs ;
- Dispositif de continuité d'activité : Il est matérialisé au sein de la politique de continuité d'activité et du plan de continuité d'activité comprenant la redondance du centre informatique, le plan de sauvegarde externalisé et les mesures de secours ;
- Dispositif de traitement des réclamations : une vigilance particulière est opérée sur les recours et notamment sur les dossiers présentés par le médiateur ;
- Dispositif sur la fraude interne : la gestion des risques et le contrôle interne traitent ce sujet ;
- Dispositif de sécurité des locaux, incendie et accompagnement sur les risques psychosociaux ;
- Dispositif d'assurances : le programme d'assurances complète les mesures prises.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques opérationnels de 94%.

5.3. Exposition aux risques juridiques et de de conformité

« Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanctions pénales ou civiles, de pertes financières significatives, ou d'atteinte à la réputation de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE en raison du non-respect des lois, règlements et dispositions administratives qui sont applicables à ses activités. »

Les facteurs de risques juridiques et de conformité sont les suivants :

Conformité « déshérence ».

La réglementation impose la recherche des bénéficiaires des personnes et l'identification des prestations à régler.

Conformité « qualité des données ».

La réglementation impose des exigences en matière de qualité des données.

Conformité « Directive de Distribution des Assurances » (DDA).

Afin de se conformer à la réglementation, les risques DDA sont monitorés.

Conformité « protection des données personnelles - RGPD ».

Respect des obligations et droits des personnes sur la protection des données personnelles.

Conformité « lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme : LCB-FT ».

La réglementation impose d'identifier et de déclarer toute opération de blanchiment et de financement du terrorisme.

Conformité « reporting trimestriels à destination de l'ACPR ».

L'entreprise a effectué ses déclarations trimestrielles.

Conformité « Dispositif du système de management des risques ».

Une politique de gestion des risques permet de couvrir tous les éléments nécessaires à une bonne gestion du management des risques.

Conformité sur la « durabilité ».

Un projet d'entreprise a été lancé et repose sur 3 sous projets (la durabilité financière, la durabilité Energie / Climat RSE et les enjeux sociétaux).

Conformité « conflit d'intérêt (Loi SAPIN II) ».

Le pilotage doit être protégé d'éventuels conflits d'intérêts personnels.

5.4. La gestion des risques juridiques et de conformité :

La politique de conformité renforce le dispositif de contrôle interne avec notamment une fonction clé indépendante et dédiée à l'encadrement et la supervision de ces sujets.

La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et ses membres bénéficient d'un programme visant à renforcer tous les composants entrant dans ce dispositif (qualité des données, de la politique à une nouvelle infrastructure fonctionnelle et informatique).

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques juridiques et de conformité de 95%.

C.6. Autres risques importants

6.1. Exposition aux risques stratégiques

Ce sont les risques qui peuvent être induits par la stratégie elle-même, tels que l'accumulation de risques, par des facteurs externes, tels qu'un environnement économique défavorable ou encore par des facteurs internes tels que certaines causes de risques opérationnels.

6.1.1. Environnement économique

La Banque de France envisage une sortie de l'inflation sans récession, avec une reprise décalée à 2026 et 2027 par rapport aux précédentes projections. L'activité progresserait en 2024 à hauteur de 1,1%, tirée principalement par le commerce extérieur. La croissance resterait positive en 2025 mais diminuerait un peu. Conjointement à la reprise attendue de la demande chez nos partenaires européens, elle serait ensuite plus dynamique en 2026 et 2027, sous l'effet notamment d'une moindre inflation, et d'un assouplissement de la politique monétaire.

En 2024, l'inflation totale a reculé sensiblement et devrait s'établir en moyenne annuelle à 2,4%. Sur l'horizon de prévision, l'inflation s'inscrirait durablement en dessous de 2%. Le ralentissement des prix serait favorisé par celui des prix de l'alimentation, de l'énergie et des biens manufacturés, tandis que l'inflation dans les services baisserait plus lentement, expliquant une décline progressive de l'inflation sous-jacente vers 2%.

Source : Projection macroéconomiques de la Banque de France – Décembre 2024

6.1.2. Evolution législative et réglementaire

Les évolutions législatives passées et à venir sont nombreuses et constituent une source de risques. Elles peuvent avoir un impact significatif sur le secteur de l'assurance de personnes et influencer ainsi sur les résultats futurs et la solvabilité.

6.1.3. Situation concurrentielle

Les activités assurantielles s'opèrent sur un secteur très concurrentiel. La remise en cause de la légitimité de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de ses membres sur leur secteur professionnel pourrait affecter significativement sa situation.

6.1.4. Orientation stratégique

Le GROUPE AGRICA a initié un nouveau cycle de réflexion stratégique visant à adapter son organisation aux évolutions de son environnement.

Cette démarche, commencée en 2023 sous la direction du Directeur Général, a permis d'établir un plan stratégique complet en 2024. Ce plan fixe un cap clair pour la gouvernance du Groupe, ses collaborateurs, ses ressortissants, ses clients et l'ensemble de ses partenaires. Il prévoit d'afficher une ambition fédératrice, tenant compte à la fois de l'ADN du Groupe et de l'environnement mouvant dans lequel il évolue.

Nos 5 enjeux stratégiques majeurs



6.1.5. Concentration portefeuille-clients

La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE comporte une Institution exposée à la concentration de portefeuille clients.

6.1.6. Réputation

La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE est attentive au risque de réputation. Une veille permanente est réalisée.

6.1.7. Appétence

La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE veille au respect de l'appétence votée par son Conseil d'Administration.

6.2. Gestion des risques stratégiques

La gestion des risques stratégiques est opérée par les dirigeants effectifs et la Gouvernance. Les risques stratégiques font l'objet d'un suivi renforcé.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques stratégiques à hauteur de 85%.

6.3. Exposition aux risques de fraude externe

Du fait de leurs activités, les membres de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE sont exposés au risque de fraude. Les dispositifs de maîtrise sont intégrés dans la conception des garanties et leur gestion. La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et ses membres déploient avec ses partenaires de gestion une attention particulière sur ce risque.

La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, CCPMA PRÉVOYANCE et CPCEA ont présenté dans les parties précédentes l'ensemble des risques importants qu'elles ont identifié à fin décembre 2024.

C.7. Autres informations

Les travaux sur la durabilité et sur la réglementation DORA², débutés en 2023 se sont poursuivis en 2024.

² DORA : cadre réglementaire visant à assurer la résilience du secteur financier face aux risques liés à la Technologie de l'Information et de la Communication.

D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Bilan économique au 31/12/2024 de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE

En millions d'euros	2024		2023		Variation S2
	Valeur S2	Valeur comptable	Valeur S2	Valeur comptable	
Actifs incorporels	0	0	0	0	0%
Investissements	2 395	2 017	2 128	1 821	+13%
Prêts	0	0	0	0	(17%)
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	13	14	14	15	(3%)
Dépôts auprès des cédantes	50	50	46	46	+7%
Créances assurances et intermédiaires	262	262	255	255	+3%
Créances nées d'opération de réassurance	18	18	17	17	+7%
Autres créances (hors réassurance)	88	88	71	71	+24%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	65	65	142	142	(54%)
Autres actifs (comptes de régularisation)	0	0	0	0	0%
Total de l'actif	2 890	2 513	2 673	2 367	+8%
Provisions techniques	1 235	1 337	1 113	1 233	+11%
Dont Meilleure estimation (Best Estimate)	1 118	-	1 028	-	+9%
Dont Marge de risque	117	-	85	-	+38%
Provisions autres que provisions techniques	5	5	0	0	>100%
Impôts différés	14	-	21	-	(35%)
Dettes envers les établissements de crédits	12	12	13	13	(8%)
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	79	79	75	75	+5%
Dettes nées d'opérations de réassurance	3	3	3	3	(8%)
Autres dettes (hors réassurance)	209	209	175	175	+20%
Total du passif	1 555	1 645	1 400	1 498	+11%
Excédent d'actif sur passif	1 334	869	1 273	869	+5%

Le total de l'actif 2024 de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ressort à 2 890 M€ en valeur économique contre 2 673 M€ en 2023 soit une hausse de 217 M€ résultant de la croissance de l'activité sur l'exercice qui impacte les placements et les créances.

Les provisions techniques s'élèvent à 1 235 M€ (incluant la meilleure estimation et la marge de risque). Elles enregistrent une hausse de 122 M€, en lien avec l'évolution des provisions sociales, du volume des frais modélisés et des hypothèses retenues pour la frontière des contrats.

Les fonds propres de base s'élèvent à 1 334 M€ et représentent 46% du bilan total. Ils sont en hausse de 61 M€ par rapport à 2023. Cette évolution s'explique par l'amélioration des fonds propres de base des Institutions CPCEA et CCPMA PRÉVOYANCE.

Bilan économique au 31/12/2024 par organismes affiliés

► CPCEA

En millions d'euros	2024		2023		Variation S2
	Valeur S2	Valeur comptable	Valeur S2	Valeur comptable	
Actifs incorporels	0	0	0	0	0%
Investissements	793	656	643	552	+23%
Prêts	0	0	0	0	(3%)
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	0	0	(0)	0	>100%
Dépôts auprès des cédantes	1	1	1	1	+14%
Créances assurances et intermédiaires	137	137	137	137	(0%)
Créances nées d'opération de réassurance	3	3	3	3	(3%)
Autres créances (hors réassurance)	58	58	47	47	+23%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	34	34	97	97	(65%)
Autres actifs (comptes de régularisation)	0	0	0	0	0%
Total de l'actif	1 026	889	928	837	+11%
Provisions techniques	438	461	397	411	+10%
dont Meilleure estimation (Best Estimate)	400	-	370	-	+8%
dont Marge de risque	38	-	27	-	+40%
Provisions autres que provisions techniques	3	3	0	0	>100%
Impôts différés	0	-	0	-	0%
Dettes envers les établissements de crédits	7	7	9	9	(14%)
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	30	30	26	26	+14%
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0	0	0	0%
Autres dettes (hors réassurance)	144	144	127	127	+13%
Total du passif	622	644	559	573	+11%
Excédent d'actif sur passif	405	245	369	264	+10%

Le total de l'actif 2024 de CPCEA ressort à 1 026 M€ en valeur économique contre 928 M€ en 2023 sur base comparable, soit une hausse de 98 M€. Cette progression résulte principalement de la valorisation de la participation dans CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE.

Les provisions techniques s'élèvent à 438 M€ (incluant la meilleure estimation et la marge de risque). Elles enregistrent une hausse de 41 M€ sur base comparable, en lien notamment avec la hausse constatée sur les provisions sociales de 50 M€.

En conséquence des éléments précédents, les fonds propres de base s'élèvent à 405 M€ et représentent 39% du bilan total. La progression par rapport à 2023 résulte principalement de la valorisation de la participation dans CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, ainsi que de la diminution des retraitements entre les provisions techniques et les provisions en meilleure estimation

► **CCPMA PRÉVOYANCE**

En millions d'euros	2024		2023		Variation S2
	Valeur S2	Valeur comptable	Valeur S2	Valeur comptable	
Actifs incorporels	0	0	0	0	0%
Investissements	1 610	1 368	1 487	1 270	+8%
Prêts	0	0	0	0	0%
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	13	14	14	15	(5%)
Dépôts auprès des cédantes	48	48	45	45	+7%
Créances assurances et intermédiaires	125	125	118	118	+6%
Créances nées d'opération de réassurance	15	15	14	14	+9%
Autres créances (hors réassurance)	30	30	23	23	+26%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30	30	44	44	(31%)
Autres actifs (comptes de régularisation)	0	0	0	0	0%
Total de l'actif	1 871	1 629	1 745	1 529	+7%
Provisions techniques	797	877	717	821	+11%
dont Meilleure estimation (Best Estimate)	717	-	658	-	+9%
dont Marge de risque	80	-	58	-	+37%
Provisions autres que provisions techniques	2	2	0	0	>100%
Impôts différés	14	-	21	-	(35%)
Dettes envers les établissements de crédits	4	4	4	4	+3%
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	50	50	49	49	+0%
Dettes nées d'opérations de réassurance	3	3	3	3	(6%)
Autres dettes (hors réassurance)	64	64	46	46	+39%
Total du passif	933	999	840	924	+11%
Excédent d'actif sur passif	938	630	905	605	+4%

Le total de l'actif 2024 de CCPMA PRÉVOYANCE s'établit à 1 871 M€ en valeur économique contre 1 745 M€ en 2023 soit une hausse de 126 M€ résultant de la croissance de l'activité sur l'exercice et de l'accroissement des plus-values latentes.

Les provisions techniques s'élèvent à 797 M€ (incluant la meilleure estimation et la marge de risque). Elles enregistrent une hausse de 80 M€, en lien notamment avec la hausse des provisions sociales de 55 M€.

En conséquence des éléments précédents, les fonds propres de base s'élèvent à 938 M€ et représentent 50% du bilan total. Le résultat de l'exercice et la hausse des plus-values latentes sont en partie compensés par l'effet de désactualisation consécutif à la baisse de la courbe des taux sans risque et à l'impact des évolutions du modèle de projection en réponse aux recommandations de l'ACPR.

D.1. Actifs

1.1. Valorisation des actifs

Valorisation des Actifs au 31/12/2024 de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE

En millions d'euros	2024		2023		Variation S2
	Valeur S2	Valeur comptable	Valeur S2	Valeur comptable	
Actifs incorporels	-	0	-	0	0%
Investissements	2 395	2 017	2 128	1 821	+13%
Dont participations	799	503	724	504	+10%
Dont actions non cotées	105	33	111	31	(6%)
Dont obligations	1 037	1 060	889	920	+17%
Dont fonds d'investissements	454	421	396	366	+15%
Prêts	0	0	0	0	0%
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	13	14	14	15	(3%)
Dépôts auprès des cédantes	50	50	46	46	+7%
Créances assurances et intermédiaires	262	262	255	255	+3%
Créances nées d'opération de réassurance	18	18	17	17	+7%
Autres créances (hors réassurance)	88	88	71	71	+24%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	65	65	142	142	(54%)
Autres actifs (comptes de régularisation)	-	-	-	-	0%
Total de l'actif	2 890	2 513	2 673	2 367	+8%

Les investissements représentent 83% du total des actifs en valeur économique.

Entre 2023 et 2024 une hausse de 266 M€ est constatée sur les investissements en valeur de marché notamment sur le portefeuille obligataire (+148 M€), les participations (+75 M€), les fonds d'investissements (+58 M€).

Cette augmentation résulte de l'effet combiné de la croissance de l'activité, du réinvestissement des excédents de trésorerie et de la hausse des plus-values latentes.

Valorisation des Actifs au 31/12/2024 des organismes affiliés► **CPCEA**

En millions d'euros	2024		2023		Variation S2
	Valeur S2	Valeur comptable	Valeur S2	Valeur comptable	
Actifs incorporels	0	0	0	0	0%
Investissements	793	656	643	552	+23%
Dont participations	190	128	145	129	+32%
Dont actions non cotées	95	24	105	25	(10%)
Dont obligations	332	342	251	263	+33%
Dont fonds d'investissements	175	162	143	135	+23%
Prêts	0	0	0	0	(3%)
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	0	0	(0)	0	(115%)
Dépôts auprès des cédantes	1	1	1	1	+14%
Créances assurances et intermédiaires	137	137	137	137	(0%)
Créances nées d'opération de réassurance	3	3	3	3	(3%)
Autres créances (hors réassurance)	58	58	47	47	+23%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	34	34	97	97	(65%)
Autres actifs (comptes de régularisation)	0	0	0	0	0%
Total de l'actif	1 026	889	1 572	1 389	(35%)

Les investissements représentent 77% du total des actifs en valeur économique.

Sur base comparable, une hausse de 150 M€ est constatée sur les investissements en valeur de marché entre 2023 et 2024, notamment sur le portefeuille obligataire (+81 M€), les participations (+ 45 M€) et les fonds d'investissements (+32 M€). Cette augmentation résulte de l'effet combiné de la croissance de l'activité, du réinvestissement des excédents de trésorerie et de la hausse des plus-values latentes.

► CCPMA PRÉVOYANCE

En millions d'euros	2024		2023		Variation S2
	Valeur S2	Valeur comptable	Valeur S2	Valeur comptable	
Actifs incorporels	0	0	0	0	0%
Investissements	1 610	1 368	1 487	1 270	+8%
Dont participations	611	375	590	375	+3%
Dont actions non cotées	16	15,6	6	6	+170%
Dont obligations	705	718	638	657	+10%
Dont fonds d'investissements	278	259	253	231,9	+10%
Prêts	0	0	0	0	0%
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	13	14	14	15	(5%)
Dépôts auprès des cédantes	48	48	45	45	+7%
Créances assurances et intermédiaires	125	125	118	118	+6%
Créances nées d'opération de réassurance	15	15	14	14	+9%
Autres créances (hors réassurance)	30	30	23	23	+26%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30	30	44	44	(31%)
Autres actifs (comptes de régularisation)	0	0	0	0	0%
Total de l'actif	1 871	1 629	1 745	1 529	+7%

Les investissements représentent 86% du bilan du total des actifs en valeur économique.

Une hausse de 123 M€ est constatée sur les investissements en valeur de marché entre 2023 et 2024, notamment sur le portefeuille obligataire (+67 M€), les fonds d'investissements (+25 M€), les participations (+ 21 M€). Cette augmentation résulte de l'effet combiné de la croissance de l'activité, du réinvestissement des excédents de trésorerie et de la hausse des plus-values latentes.

1.2. Bases, méthodes et hypothèses de valorisation

1.2.1. Actifs incorporels

Les actifs incorporels ont une valeur nulle sous solvabilité 2.

1.2.2. Investissements

- Les investissements sont détaillés dans la partie A.3 du rapport ;
- La valeur de marché des placements financiers comprend les coupons courus ;
- Les titres de participations suivants sont évalués selon la méthode mise en équivalence dans le bilan SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE :

- Inspire (CPCEA) ;

- SARL les Armilles (CPCEA) ;
 - SARL les Abies (CPCEA) ;
 - SAS APS (CPCEA/CCPMA PRÉVOYANCE).
- Les Titres SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE sont éliminés dans les comptes combinés ;
 - La plus-value de cession des titres SCI Bienfaisance CPCEA à CCPMA PRÉVOYANCE est éliminée dans les comptes combinés.

1.2.3. Prêts

Les prêts sont comptabilisés au bilan comptable ainsi qu'au bilan économique pour le même montant. Leur valorisation reste identique à celle retenue dans les états financiers comptables.

1.2.4. Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Ces provisions représentent une partie des provisions techniques brutes de réassurance.

1.2.5. Créances

Les créances sont comptabilisées au bilan comptable ainsi qu'au bilan économique pour le même montant.

1.2.6. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Trésorerie et équivalents de trésorerie sont comptabilisés au bilan comptable ainsi qu'au bilan économique pour le même montant. Ce poste du bilan correspond à des liquidités, principalement à des soldes de comptes courants bancaires dont la valeur n'est pas sujette à d'éventuelles variations de valeur.

1.2.7. Impôts différés

Aucun impôt différé n'est comptabilisé à l'actif des bilans prudentiels de CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE.

D.2. Provisions techniques

Cette partie a pour objet de décrire les méthodes, de présenter les hypothèses et analyser les résultats de calcul des provisions techniques du bilan prudentiel.

Les calculs de la solvabilité de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE étant réalisés sur la base de la première méthode (consolidation comptable), en l'absence de réassurance intra-groupe, les provisions techniques sont égales à la somme des provisions techniques des deux Institutions de Prévoyance.

2.1. Montants des provisions techniques

Provisions techniques au 31/12/2024 de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE

En millions d'euros	2024			2023			Évolution des Provisions Techniques
	Provisions Techniques	Dont Meilleure Estimation	Dont Marge de Risque	Provisions Techniques	Dont Meilleure Estimation	Dont Marge de Risque	
Vie	320	290	30	295	272	23	+8%
Santé similaire à la vie	312	282	30	291	269	23	+7%
Santé non similaire à la vie	603	546	57	527	487	40	+14%
Total	1 235	1 118	117	1 113	1 028	85	+11%

Les provisions techniques de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE s'élèvent à 1 235 M€ au 31/12/2024, en augmentation de 122 M€, soit une hausse de 11% par rapport à l'exercice précédent. Elles sont représentées à 49% par les provisions techniques Santé non similaire à la Vie, tandis que la Vie et la Santé similaire à la Vie pèsent respectivement 26% et 25%.

Par ailleurs, la répartition par Institution est la suivante : 65% CCPMA PRÉVOYANCE et 35% CPCEA. Cette répartition est relativement stable par rapport à 2023.

Les provisions en meilleure estimation s'établissent à 1 118 M€, en hausse de 9%.

De manière générale, les provisions en meilleure estimation de la Prévoyance-Santé évoluent en lien avec l'évolution des provisions sociales, du volume des frais modélisés et des hypothèses retenues pour la frontière des contrats.

La marge de risque s'établit à 117 M€ et représente 10% des provisions techniques en 2024, soit une proportion légèrement en hausse par rapport à celle de l'exercice précédent.

Montants recouvrables au titre de la réassurance

Les provisions cédées en réassurance s'élèvent à +0,03 M€ pour CPCEA et 13 M€ pour CCPMA PRÉVOYANCE, soit 1% des provisions en meilleure estimation brutes de réassurance.

La cession en réassurance est négociée exclusivement au niveau des Institutions de Prévoyance.

Elles sont réassurées par plusieurs acteurs (HANNOVER RE, COVEA COOPERATIONS, CCR RE, QBE RE et Nacional RE) par des traités annuels en excédent de sinistre par tête et catastrophe (pour CPCEA et CCPMA PRÉVOYANCE) et en Stop-Loss (pour CPCEA, sur le périmètre Non-Cadre).

Provisions techniques des organismes affiliés

► CPCEA

En millions d'euros	2024			2023			Évolution des Provisions Techniques
	Provisions Techniques	Dont Meilleure Estimation	Dont Marge de Risque	Provisions Techniques	Dont Meilleure Estimation	Dont Marge de Risque	
Vie	133	122	11	117	109	8	+14%
Santé similaire à la vie	77	70	7	78	73	5	(2%)
Santé non similaire à la vie	228	209	20	202	189	13	+13%
Total	438	400	38	397	370	27	+10%

Les provisions techniques s'élèvent à 438 M€ en 2024, soit une hausse de 41 M€ (+10%) par rapport à l'exercice précédent. La ventilation est la suivante :

- 52% en Santé non similaire à la Vie ;
- 30% en Vie ;
- 18% en Santé similaire à la Vie.

Sur les lignes d'activité relatives à la Santé non similaire à la Vie, les provisions techniques S2 augmentent de 26 M€ passant de 202 M€ en 2023 à 228 M€ en 2024. En effet, on note une hausse de la meilleure estimation de 20 M€ en lien avec la hausse constatée sur les provisions sociales (+38 M€) compensée par l'amélioration de la frontière des contrats (-15 M€) en raison des redressements tarifaires. De plus, la marge de risque augmente de 6 M€ à la suite de la hausse des SCR de souscription Santé.

En vie, les provisions techniques S2 en 2024 représentent 133 M€ (dont 122 M€ en meilleure estimation et 11 M€ en marge de risque), en hausse de 14% par rapport à 2023. La meilleure estimation est en hausse de 12% expliquée majoritairement par la hausse des provisions techniques induite par la hausse des provisions Capitaux décès expliqué par l'accroissement du chiffre d'affaires.

En Santé similaire à la Vie, les provisions techniques S2 ne représentent que 14% des provisions techniques globales (soit 77 M€, dont 70 M€ de BEL et 7 M€ de RM). Elles sont en baisse de 2% qui s'explique par la diminution de la provision sociale en lien avec la baisse des effectifs de rentiers en cours.

La marge de risque au global représente 9% du montant des provisions techniques (soit 38 M€), en hausse de 11 M€ par rapport à 2023 suite à l'augmentation des SCR souscription projetés dans le calcul de la marge de risque.

Montants recouvrables au titre de la réassurance

Les provisions cédées s'élèvent à 33 K€ en 2024 en hausse de 247 K€ par rapport à 2023. Au 31/12/2024, les provisions cédées en réassurance s'élèvent à 33 K€.

► **CCPMA PRÉVOYANCE**

En millions d'euros	2024			2023			Évolution des Provisions Techniques
	Provisions Techniques	Dont Meilleure Estimation	Dont Marge de Risque	Provisions Techniques	Dont Meilleure Estimation	Dont Marge de Risque	
Vie	187	168	19	178	164	14	+5%
Santé similaire à la vie	235	212	24	213	196	17	+10%
Santé non similaire à la vie	375	337	37	325	299	26	+15%
Total	797	717	80	717	658	58	+11%

Les provisions techniques s'élèvent à 797 M€ en 2024, soit une hausse de 80 M (+11%) par rapport à l'exercice précédent. La ventilation est la suivante :

- 47% en Santé non similaire à la Vie ;
- 30% en Santé similaire à la Vie ;
- 23% en Vie.

L'évolution est principalement due à la hausse des provisions techniques en meilleure estimation à laquelle s'ajoute également une hausse de la marge de risque.

La marge de risque s'élève à 80 M€ en 2024 (soit une hausse de 22 M€ représentant une variation de + 37% sur l'année).

Montants recouvrables au titre de la réassurance

Au 31/12/2024, les provisions cédées en réassurance proportionnelle s'élèvent à 13 M€ soit 2% de la meilleure estimation brute de réassurance. La majorité des cessions est réalisée via des traités en quote-part (12 M€), auprès de PREDICA ou d'AXA.

2.2. Méthodes de calculs de la provision en meilleure estimation

L'évaluation en meilleure estimation de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE est la somme des évaluations en meilleure estimation de CCPMA PRÉVOYANCE et CPCEA.

Les principes de calculs des provisions en meilleure estimation sont similaires au 31/12/2023. L'évaluation des engagements est menée séparément entre :

- Les engagements garantis ;
- Les frais ;
- Les engagements discrétionnaires futurs.

Le périmètre de la frontière des contrats est d'une année pour l'ensemble du portefeuille. Les frais sont modélisés en lien avec les cotisations et/ou des prestations. Les engagements discrétionnaires correspondent à la revalorisation future des prestations, validées en Conseil d'Administration.

Pour l'ensemble des risques, les flux obtenus sont ensuite actualisés avec la courbe des taux EIOPA.

2.3. Principales hypothèses concernant la meilleure estimation

Les hypothèses nécessaires au calcul de la meilleure estimation sont les suivantes :

- Courbe des taux sans risque EIOPA ;
- Courbe d'inflation ;
- Données relatives aux provisions pour primes futures : chiffre d'affaires, ratio S/P, taux de chargements contractuels ;
- Taux de frais ;

La courbe des taux sans risques utilisée est celle fournie par l'EIOPA sur la base du 31/12 de l'année en cours. La SGAPS a fait le choix de recourir à la correction pour volatilité dans le calcul de ses engagements.

Le taux de revalorisation utilisé pour les prestations prévoyance est celui validé par les Conseils d'Administration.

Hypothèses Financières

L'allocation cible utilisée est celle validée par la Commission des Placements et de la Durabilité Financière.

Les actifs sont projetés en valeur de marché conformément aux conditions économiques.

Hypothèses relatives aux provisions pour primes futures

En lien avec une frontière des contrats de 1 an : les hypothèses relatives aux provisions pour primes futures concernent les engagements Prévoyance-Santé au titre de l'année d'assurance 2024 :

- Chiffre d'affaires ;
- Taux de chargements contractuels ;
- Ratio S/P.

L'ensemble des hypothèses est décliné par LoB. Ces hypothèses sont issues des revues tarifaires et contractualisations effectives au 01/01/2024. Par comparaison avec les hypothèses du 31/12/2023 relatives à l'année d'assurance 2024, ces hypothèses induisent globalement une hausse des provisions en meilleure estimation.

Taux de frais

Les taux de frais (acquisition, administration, gestion de sinistre, financier, ...) sont calibrés par nature et destination par LoB.

Ces frais sont projetés sur l'horizon de projection sur la base de l'évolution de l'inflation induisant une augmentation récurrente des taux de frais.

D.3. Autres passifs

3.1. Valorisation des autres passifs

Autres passifs au 31/12/2024 de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE

En millions d'euros	2024		2023		Variation S2
	Valeur S2	Valeur comptable	Valeur S2	Valeur comptable	
Provisions autres que provisions techniques	5	5	0	0	+4800%
Impôts différés	14	0	21	0	0%
Dettes envers les établissements de crédits	12	12	13	13	(9%)
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	79	79	76	76	+5%
Dettes nées d'opérations de réassurance	3	3	3	3	(7%)
Autres dettes (hors réassurance)	209	209	175	175	+20%
Total autres passif	321	307	286	266	+12%

Les autres passifs s'élèvent à 321 M€ fin 2024 contre 286 M€ fin 2023 soit une hausse de 34 M€ liée essentiellement à l'augmentation des autres dettes (+34 M€).

Autres passifs au 31/12/2024 des organismes affiliés

► CPCEA

En millions d'euros	2024		2023		Variation S2
	Valeur S2	Valeur comptable	Valeur S2	Valeur comptable	
Provisions autres que provisions techniques	3	3	0	0	0%
Impôts différés	0	0	0	0	0%
Dettes envers les établissements de crédits	7	7	9	9	(14%)
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	30	30	26	26	+15%
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0	0	0	0%
Autres dettes (hors réassurance)	144	144	127	127	+13%
Total autres passif	184	184	162	162	+13%

Les autres passifs de CPCEA s'élèvent à 184 M€ fin 2024 contre 162 M€ fin 2023 soit une hausse de 21 M€ en lien avec l'augmentation des autres dettes de 16 M€.

▶ CCPMA PRÉVOYANCE

En millions d'euros	2024		2023		Variation S2
	Valeur S2	Valeur comptable	Valeur S2	Valeur comptable	
Provisions autres que provisions techniques	2	2	0	0	0%
Impôts différés	14	0	21	0	(35%)
Dettes envers les établissements de crédits	4	4	4	4	+2%
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	50	50	49	49	+0%
Dettes nées d'opérations de réassurance	3	3	3	3	(7%)
Autres dettes (hors réassurance)	64	64	46	46	+39%
Total autres passif	136	123	123	103	+10%

Les autres passifs s'élevaient à 136 M€ fin 2024 contre 123 M€ fin 2023 soit une hausse de 13 M€ liée essentiellement à l'augmentation des autres dettes (+18 M) et la baisse du montant des impôts différés (-7 M€).

3.2. Bases, méthodes et hypothèses de valorisation

3.2.1. Provisions autres que provisions techniques

Il s'agit des provisions pour risques et charges inscrites dans les comptes statutaires de CPCEA et CCPMA PRÉVOYANCE et dans les comptes combinés de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE.

3.2.2. Impôts différés passifs

La somme des impôts différés passifs de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE est égale à celle des impôts différés des Institutions de Prévoyance.

3.2.3. Dettes

Les dettes sont comptabilisées au bilan comptable ainsi qu'au bilan économique pour le même montant.

3.3. Crédit-bail

Néant.

3.4. Dettes subordonnées

Néant.

D.4. Méthode de valorisation alternatives

Néant.

D.5. Autres informations

Néant.

E. GESTION DU CAPITAL

Les fonds propres prudentiels de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE se répartissent de la manière suivante :

- Somme des Actifs Nets des deux Institutions de Prévoyance.
- Ajout du Fond propre social SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE.
- Retraitement consolidation intra-groupe et participations :
 - Elimination de la valeur des titres SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE détenus par les Institutions de Prévoyance.
 - Retraitement des titres de participation et ajout de la mise en équivalence de ses titres.
- Elimination de la plus-value de cession des titres SCI Bienfaisance CPCEA à CCPMA PRÉVOYANCE.
- Retraitement des participations FRPS et ajout de la marge de solvabilité des FRPS.

En millions d'euros	2024	2023	Écart
Actif Net CPCEA	405	369	+36
Actif Net CCPMA PRÉVOYANCE	938	905	+33
Fond propre social SGAPS	0,2	0,2	0
Retraitement Consolidation intra-groupe et participation	(2)	(2)	+0
Elimination plus-value de cession (SCI Bienfaisance)	(7)	0	(7)
Actif Net Groupe	1 335	1 273	+62
Retraitement participation FRPS	(793)	(727)	(66)
Marge de Solvabilité FRPS	772	743	+28
Fonds propres Groupe	1 313	1 290	+24

Les fonds propres prudentiels éligibles SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE sont en hausse de 24 M€ en 2024 comparés à 2023 s'expliquant par l'augmentation de la marge de solvabilité des FRPS (+30 M€) en lien avec :

- Pour CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, la croissance des fonds propres sociaux (+6 M€) couplée à la hausse des plus-values admissibles (+10 M€) ;
- Pour CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, la hausse des plus-values latentes de l'Actif Général (+10 M€) et le bénéfice de l'exercice (2 M€).

E.1. Fonds propres

1.1. Objectifs, politiques et procédures appliquées pour la gestion des fonds propres

Les fonds propres de la SGAPS AGRICA PREVOYANCE reflètent ceux des entités qui la composent et dont le niveau est fonction de leur profil de risque, leur activité, le niveau de maturité de leur activité et leur taille.

La SGAPS AGRICA PREVOYANCE s'assure du respect de sa position de solvabilité par rapport à son appétence aux risques et de la couverture permanente de l'exigence de capital réglementaire (SCR) et du minimum de capital réglementaire (MCR) à travers un suivi trimestriel de la solvabilité.

1.2. Structure des fonds propres

► SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE

En millions d'euros	2024	2023	Écart
Actif Net CPCEA	405	369	+36
Actif Net CCPMA PRÉVOYANCE	938	905	+33
Fond propre social SGAPS	0,2	0,2	0
Retraitement consolidation intra-groupe et participation	(2)	(2)	+0
Elimination plus-value de cession (SCI Bienfaisance)	(7)	0	(7)
Retraitement participation FRPS	(793)	(727)	(66)
Total fonds propres de base (après déduction des participations FRPS)	542	546	(5)
Tiers 1	542	546	(5)
Tiers 2	0	0	0
Tiers 3	0	0	0
Marge de solvabilité	772	743	+28
Éligibles SCR	1 313	1 290	+24
Éligibles MCR	542	546	(5)

Les fonds propres prudentiels éligibles de la SGAPS AGRICA PREVOYANCE à la couverture des exigences réglementaires s'élèvent à 1 313 M€ reflétant les différences de valorisation d'actifs et de passifs des bilans prudentiels CPCEA (405 M€ en 2024) et CCPMA PRÉVOYANCE (938 M€ en 2024), des différents retraitements³ listés et de la marge de solvabilité des FRPS (772 M€ en 2024).

Les fonds propres prudentiels de la SGAPS sont entièrement disponibles (classés en Tier 1).

³ Les différents retraitements se composent des retraitements de la consolidation intra-groupe et participation, de l'élimination de la plus-value de cession SCI Bienfaisance, du retraitement des participations FRPS.

► **CPCEA**

En millions d'euros	2024	2023	Écart
Fonds initial	1	1	0
Réserve de réconciliation	404	369	+36
Total Fonds propres de base	405	369	+36
Tiers 1	405	369	+36
Tiers 2	0	0	0
Tiers 3	0	0	0
Éligibles SCR	405	369	+36
Éligibles MCR	405	369	+36

La réserve de réconciliation comprend :

- Les fonds propres S1 ;
- Les plus ou moins-values latentes (liées au passage du bilan S1 au S2 avec les actifs en valeur de marché) ;
- L'écart entre les provisions comptables S1 et la provision économique S2 (BE/RM) ;
- Les impôts différés.

Les fonds propres prudentiels éligibles de CPCEA à la couverture des exigences réglementaires s'élèvent à 405 M€. Les fonds propres prudentiels de CPCEA sont entièrement disponibles (classés en Tier 1).

► **CCPMA PRÉVOYANCE**

En millions d'euros	2024	2023	Écart
Fonds initial	0	0	0
Réserve de réconciliation	938	905	+33
Total Fonds propres de base	938	905	+33
Tiers 1	938	905	+33
Tiers 2	0	0	0
Tiers 3	0	0	0
Éligibles SCR	938	905	+33
Éligibles MCR	938	905	+33

Les fonds propres prudentiels éligibles de CCPMA PRÉVOYANCE à la couverture des exigences réglementaires s'élèvent à 938 M€. Les fonds propres prudentiels de CCPMA PRÉVOYANCE sont entièrement disponibles (classés en Tier 1).

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

2.1. Méthode de calcul du capital de solvabilité requis

Le calcul du SCR est fait selon la formule standard avec les paramètres associés. Aucun paramètre propre à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE n'est utilisé. Aucun capital supplémentaire n'est appliqué au SCR.

Au niveau de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, le SCR se décompose de la façon suivante :

$$\text{SCR} = \text{SCR NCL} + \text{SCR OFS} + \text{SCR Résiduel} + \text{SCR Diversifié}$$

Avec :

- SCR Diversifié : SCR correspondant aux SCR des Institutions de Prévoyance (CCPMA PRÉVOYANCE et CPCEA) et de la SGAPS, retraités des transactions intra-groupe, des participations financières et non financières ;
- SCR NCL : SCR au titre des participations non contrôlées (non applicable à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE) ;
- SCR OFS : SCR des participations financières (SAS AGRICA ÉPARGNE, CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE et CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE) ;
- SCR Résiduel : SCR relatif aux entreprises de service de type (SC INSPIRE, SAS Agrica Prévoyance Services, SARL Les Armilles, SARL Les Abies).

En application de la méthode retenue pour les calculs de la solvabilité de la SGAPS (1ère méthode), le SCR diversifié correspond au SCR calculé selon la formule standard sur la base des comptes consolidés.

Le périmètre de consolidation de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE correspond aux deux Institutions de Prévoyance CCPMA PRÉVOYANCE, CPCEA et la SGAPS ainsi qu'aux filiales informatiques, immobilières et financières des deux Institutions.

A date, il n'existe pas de réassurance intra-groupe ou de participation assurantielle intra-groupe.

2.2. Montant du capital de solvabilité requis

► SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE

Le tableau ci-dessous montre la décomposition du capital de solvabilité requis au 31/12/2024 et son évolution par rapport au 31/12/2023.

En millions d'euros	2024	2023	Écart
Risque de souscription en Vie	69	66	+4
Risque de souscription en Santé	280	245	+35
Risque de marché	160	129	+31
Risque de contrepartie	62	65	(3)
Effet de diversification	(164)	(148)	(16)
Capital de solvabilité requis de base (BSCR)	407	357	+50
Risque opérationnel	19	17	+3
Ajustement au titre des provisions techniques	(39)	(48)	+9
Ajustement au titre des impôts différés	(13)	(21)	+7
SCR diversifié	374	305	+69
SCR Participations Non contrôlées	s.o.	s.o.	s.o.
SCR Participations Financières	181	176	+5
SCR Participations Entreprises de Service	0	0	(0)
Capital de Solvabilité Requis	556	482	+74

Le SCR de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE s'établit à 556 M€ au 31/12/2024, en hausse de 74 M€ (+15%) par rapport au 31/12/2023. Le SCR diversifié explique principalement l'évolution du Capital de Solvabilité Requis, il atteint 374 M€ en 2024 du fait de l'évolution à la hausse de la composante prépondérante, le SCR contributif de CCPMA PRÉVOYANCE.

Le SCR des participations financières s'établit à 181 M€, soit une hausse de 5 M€, en raison de l'augmentation du besoin en capital des filiales FRPS à hauteur de l'exigence de marge de solvabilité (2 M€ pour CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE et 4 M€ pour CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE). A noter que le capital réglementaire d'AGRICA ÉPARGNE est relativement stable entre 2023 et 2024.

Le SCR des participations des entreprises de services reste peu significatif entre 2023 et 2024.

En M€	2024	2023	Écart
Somme des SCR des Institutions solos	504	437	+67
Retraitement des participations financières et non financières (+retraitement annulation dette subordonnée en 2023)	(104)	(106)	+2
Effet de diversification liés à la consolidation de la SGAPS	(26)	(26)	+0
SCR diversifié	374	305	+69

Le montant du SCR diversifié s'élève à 374 M€ en 2024, en hausse de 69 M€ par rapport à 2023, du fait d'une hausse de la somme des SCR des Institutions de Prévoyance de 67 M€.

Le montant des écarts liés aux retraitements des participations financières et non financières ainsi que de l'annulation de la dette s'élève à -104 M€ en 2024, en légère baisse par rapport à 2023, atténué des effets de diversification liée à la consolidation (-26 M€).

Le retraitement des titres de participation de CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE et CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, ainsi que l'effet de diversification lié à la consolidation de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE sont relativement stables par rapport à 2023.

► **CPCEA**

En millions d'euros	2024	2023	Écart
Risque de souscription en Vie	17	13	+4
Risque de souscription en Santé	111	94	+17
Risque de marché	109	92	+17
Risque de contrepartie	29	33	(3)
Effet de diversification	(75)	(66)	(8)
Capital de solvabilité requis de base	192	166	+26
Risque opérationnel	10	9	+1
Ajustement au titre des provisions techniques	(7)	(9)	+2
Ajustement au titre des impôts différés	0	0	0
Capital de solvabilité requis	195	166	+29

Le SCR 2024 de CPCEA s'établit à 195 M€ en hausse de 29 M€ par rapport à 2023 s'expliquant principalement par les variations de SCR suivantes :

- Le SCR de marché ressort à 109 M€ en 2024 en forte hausse de 17 M€ par rapport à 2023 portée par le risque actions en lien avec l'appréciation de la valorisation du titre de CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE.
- Le SCR de souscription en Santé augmente de 17 M€ en lien avec la hausse des risques primes & réserves expliquée essentiellement par la hausse du volume de réserves NSLT.
- Le SCR défaut de contrepartie se chiffre à 29 M€ en 2024 en baisse de 3 M€ par rapport à 2023 en raison de la baisse des avoirs en banque.

Ainsi, la hausse du capital de solvabilité requis est liée à un ajustement au titre des provisions techniques plus faible (+ 2 M€) ainsi qu'à l'augmentation du BSCR principalement composée de la hausse du SCR Marché (17 M€) et du SCR de souscription Santé (17 M€) légèrement compensée par la baisse du SCR de défaut (-3 M€). Par ailleurs, en l'absence d'impôts différés, aucune absorption de pertes par les impôts différés n'est prise en compte en 2024.

► **CCPMA PRÉVOYANCE**

En millions d'euros	2024	2023	Écart
Risque de souscription en Vie	56	54	+2
Risque de souscription en Santé	177	163	+14
Risque de marché	217	198	+19
Risque de contrepartie	34	35	(1)
Effet de diversification	(137)	(129)	(8)
Capital de solvabilité requis de base	347	321	+26
Risque opérationnel	12	11	+1
Ajustement au titre des provisions techniques	(36)	(46)	+10
Ajustement au titre des impôts différés	(14)	(21)	+7
Capital de solvabilité requis	309	265	+44

Le SCR de l'Institution ressort à 309 M€ en hausse de +44 M€ par rapport à l'exercice précédent soit une hausse de 17%. Cette croissance s'explique principalement par la hausse des volumes, augmentant le SCR de primes et de réserve ainsi que le SCR de marché.

Le 1er risque de l'Institution est le risque de marché qui représente 62% du BSCR, le 2ème risque est le risque de souscription en Santé (51%), atténués par les bénéfices de diversification (-39%). Cette répartition est identique à 2023.

Le tableau ci-dessous présente les taux de couverture du SCR et du minimum de SCR de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ainsi que leur évolution par rapport au 31/12/2023 :

► **SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE**

En millions d'euros	2024	2023	Écart
Fonds propres de base	542	546	(5)
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1 313	1 289	+24
SCR	556	482	+74
Taux de couverture du SCR	236%	268%	-32 pts

Le taux de couverture du SCR de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE diminue de 32 points en 2024, pour atteindre 236% en raison d'une hausse du SCR de 74 M€ (+15%).

► **CPCEA**

En millions d'euros	2024	2023	Écart
Fonds propres de base	405	369	+36
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	405	369	+36
SCR	195	166	+29
Taux de couverture du SCR	208%	223%	-15 pts

Le ratio de solvabilité est de 208% en baisse de 15 points par rapport à 2023 sur base comparable, en lien avec une hausse du SCR (+18%) plus importante que la hausse des fonds propres S2 (+10%).

Les fonds propres S2 de l’Institution de Prévoyance CPCEA permettent de couvrir plus de deux fois le capital de solvabilité requis (SCR) et enregistrent un total de 405 M€ fin 2024 en hausse de 36 M€ sur base comparable 2023.

Le SCR s'établit à 195 M€ en 2024 en augmentation de 29 M€ par rapport à 2023 sur base comparable en lien à la hausse du SCR marché (augmentation de la valorisation du FRPS), couplé à la hausse du SCR Santé (augmentation des volumes de la « meilleure estimation » de réserves sur le risque NSLT).

► CCPMA PRÉVOYANCE

En millions d'euros	2024	2023	Écart
Fonds propres de base	938	905	+33
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	938	905	+33
SCR	309	265	+44
Taux de couverture du SCR	303%	342%	-39 pts

Le taux de couverture du SCR de CCPMA PRÉVOYANCE ressort à 303%, en baisse de 39 points comparée à 2023 en lien avec la hausse du SCR de 44 M€ s’expliquant principalement par la hausse des volumes, augmentant le SCR de primes et de réserve ainsi que le SCR de marché.

Les fonds propres S2 de l’Institution de Prévoyance CCPMA PRÉVOYANCE permettent de couvrir plus de trois fois le capital de solvabilité requis (SCR) au 31/12/2024 et enregistrent un total de 938 M€ fin 2024 en hausse de 33 M€ en comparaison à 2023.

2.3. Méthode de calcul du minimum de solvabilité requis

En application de l’article 230 de la directive, le MCR de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE doit être supérieur ou égal à la somme des MCR des Institutions de Prévoyance. Le minimum de capital requis selon la réglementation Solvabilité 2 s’élève à 10,7 M€, soit un montant supérieur au plancher fixé par l’article R. 352-29 du Code des assurances.

2.4. Montant du minimum de capital requis

Le tableau ci-dessous présente les taux de couverture du minimum de SCR de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et ses organismes affiliés ainsi que leur évolution par rapport au 31/12/2023 :

► SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE

En millions d'euros	2024	2023	Écart
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	542	546	(5)
MCR	142	125	+17
Taux de couverture du MCR	382%	437%	-55 pts

Le MCR de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE doit au minimum être égal à 142 M€ en 2024, ce montant est en hausse de 17 M€ par rapport à 2023. La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE respecte le minimum de capital de solvabilité requis et le capital de solvabilité requis.

Le taux de couverture minimum du SCR diminue de 55 points en 2024, pour atteindre 382% en lien avec la baisse des fonds propres éligibles et la hausse du MCR.

► **CPCEA**

En millions d'euros	2024	2023	Écart
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	405	369	+36
MCR	53	46	+7
Taux de couverture du MCR	762%	807%	-45 pts

Le MCR de CPCEA ressort à 53 M€ au 31/12/2024, en hausse de 7 M€ par rapport à 2023. Le taux de couverture du MCR reste très confortable à 762% en 2024. Sur base comparable, il est en baisse de 45 points.

► **CCPMA PRÉVOYANCE**

En millions d'euros	2024	2023	Écart
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	938	905	+33
MCR	89	78	+10
Taux de couverture du MCR	1 059%	1 157%	-98 pts

Le MCR de CCPMA PRÉVOYANCE s'établit à 89 M€ en 2024, en augmentation de 10 M€ par rapport à l'exercice précédent. L'Institution respecte le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis.

Le taux de couverture du MCR est baisse de près de 98 points de couverture par rapport à 2023 et reste très confortable à 1 059% en 2024.

Les conclusions du rapport ORSA 2024 ne font pas apparaître de risque de non-couverture des SCR et MCR à horizon 2025.

E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et ses organismes affiliés n'utilisent pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la directive 2009/138/CE pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et ses organismes affiliés n'utilisent aucun modèle interne ou partiel pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et ses organismes affiliés ont respecté les exigences de couverture des MCR et SCR.

E.6. Autres informations

Néant.

F. ANNEXES

États quantitatifs de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE :

- S.02.01.02 - Bilan
- S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
- S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
- S.22.01.22 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
- S.23.01.22 - Fonds propres
- S.25.01.22 - Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent la formule standard
- S.32.01.22 – Entreprises dans le périmètre du Groupe

S.02.01.02 - Public - Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	2 394 638 409
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	799 128 558
Actions	R0100	104 563 526
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	104 563 526
Obligations	R0130	1 037 183 361
Obligations d'État	R0140	383 909 175
Obligations d'entreprise	R0150	653 274 186
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	453 762 963
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	232 602
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	232 602
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	13 057 108
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	6 097 419
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	6 097 419
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	6 959 689
Santé similaire à la vie	R0320	2 869 408
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	4 090 281
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	49 630 836
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	261 455 170
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	18 019 093
Autres créances (hors assurance)	R0380	87 697 375
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	65 139 782
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	2 889 870 375

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR unique – Exercice 2024

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	602 856 899
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	602 856 899
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	545 839 432
Marge de risque	R0590	57 017 467
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	631 836 920
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	311 858 947
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	281 779 151
Marge de risque	R0640	30 079 796
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	319 977 973
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	289 881 008
Marge de risque	R0680	30 096 965
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	4 900 000
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	13 557 508
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	11 675 926
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	79 396 494
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	2 648 290
Autres dettes (hors assurance)	R0840	208 550 507
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	1 555 422 544
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 334 447 832

S.05.01.02 - Cover-A1Q (NL) - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance		
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Total
		C0010	C0020	C0200
Primes émises				
Brut - Assurance directe	R0110	259 677 647	122 317 801	381 995 448
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	11 000	5 077 250	5 088 250
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			
Part des réassureurs	R0140		673 092	673 092
Net	R0200	259 688 647	126 721 959	386 410 607
Primes acquises				
Brut - Assurance directe	R0210	259 677 647	122 317 801	381 995 448
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	11 000	5 077 250	5 088 250
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			
Part des réassureurs	R0240		673 092	673 092
Net	R0300	259 688 647	126 721 959	386 410 607
Charge des sinistres				
Brut - Assurance directe	R0310	231 563 015	59 936 961	291 499 977
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-54 936	5 371 395	5 316 459
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			
Part des réassureurs	R0340		-501 843	-501 843
Net	R0400	231 508 079	65 810 200	297 318 279
Dépenses engagées	R0550	54 599 958	22 048 446	76 648 404
Solde - autres charges/produits techniques	R1210			
Total des dépenses techniques	R1300			76 648 404

S.05.01.02 - Cover-A1Q (L) - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410		51 831 763		41 055 122	116 295 836			9 004 649	218 187 370
Part des réassureurs	R1420		2 111 636		74 715	1 188 301				3 374 652
Net	R1500		49 720 127		40 980 407	115 107 535			9 004 649	214 812 718
Primes acquises										
Brut	R1510		51 831 763		41 055 122	116 295 836			9 004 649	218 187 370
Part des réassureurs	R1520		2 111 636		74 715	1 188 301				3 374 652
Net	R1600		49 720 127		40 980 407	115 107 535			9 004 649	214 812 718
Charge des sinistres										
Brut	R1610		44 456 848		21 244 954	139 666 503			5 046 747	210 415 052
Part des réassureurs	R1620		606 939		-223 687	616 099				999 351
Net	R1700		43 849 909		21 468 641	139 050 403			5 046 747	209 415 701
Dépenses engagées	R1900		11 888 109		5 509 864	20 299 150			329 443	38 026 567
Solde - autres charges/produits techniques	R2510									
Total des dépenses techniques	R2600									38 026 567
Montant total des restitutions	R2700									

S.22.01.22 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impacts des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	1 234 693 819	0	0	9 150 907	0
Fonds propres de base	R0020	541 532 990	0	0	-9 147 258	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	1 313 240 001	0	0	-9 147 258	0
Capital de solvabilité requis	R0090	555 934 734	0	0	4 887 748	0

S.23.01.22 - Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible à déduire au niveau du groupe	R0020	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 243 368	1 243 368		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0060	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Fonds excédentaires non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0080	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Actions de préférence non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0100	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	1 333 204 464	1 333 204 464			
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0	0
Passifs subordonnés non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0150	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non déductibles au niveau du groupe	R0170	0				0
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190	0	0	0	0	0
Intérêts minoritaires	R0200	0	0	0	0	0
Intérêts minoritaires non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0210	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR unique – Exercice 2024

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Déductions						
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230	792 914 841	792 914 841	0	0	0
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240	0	0	0	0	
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250	0	0	0	0	0
Déduction pour les participations incluses via la méthode de déduction et d'agrégation (D&A) lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260	0	0	0	0	0
Total des éléments de fonds propres non disponibles à déduire	R0270	0	0	0	0	0
Total déductions	R0280	792 914 841	792 914 841			0
Total fonds propres de base après déductions	R0290	541 532 990	541 532 990	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Fonds propres auxiliaires non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0380	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres d'autres secteurs financiers						
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM - total	R0410	0	0	0	0	
Institution de retraite professionnelle	R0420	771 707 011	771 707 011			0
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430					
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440	771 707 011	771 707 011			0

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR unique – Exercice 2024

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.						
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450	0	0	0	0	0
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460	0	0	0	0	0
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis de la partie consolidée du groupe (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	541 532 990	541 532 990	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	541 532 990	541 532 990	0	0	
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	541 532 990	541 532 990	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	541 532 990	541 532 990	0	0	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0610	141 632 484				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	382%				
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le SCR total du groupe (y compris les fonds propres provenant d'autres secteurs financiers et des entités incluses via D&A)	R0660	1 313 240 001	1 313 240 001	0	0	0
Total du capital de solvabilité requis du groupe	R0680	555 934 734				
Ratio du total des fonds propres éligibles sur le total du SCR du groupe - ratio incluant les autres secteurs financiers et les entreprises incluses via D&A	R0690	236%				
Réserve de réconciliation						
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 334 447 832				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0				
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0				
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 243 368				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0				
Autres fonds propres non disponibles	R0750	0				
Réserve de réconciliation	R0760	1 333 204 464				
Bénéfices attendus						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	31 170 489				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	22 819 909				
Total Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	53 990 398				

S.25.01.22 - Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	159 673 173		9 - Simplifications not used
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	62 044 295		
Risque de souscription en vie	R0030	69 470 391	9 - aucun	9 - Simplifications not used, 11 - risque de catastrophe en vie
Risque de souscription en santé	R0040	279 623 368	9 - aucun	9 - Simplifications not used
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	9 - aucun	
Diversification	R0060	-163 715 846		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	407 095 381		
Calcul du capital de solvabilité requis				
Risque opérationnel	R0130	19 414 782		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-38 805 903		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-13 444 921		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis calculé sur la base de l'art. 336 (a) du règlement délégué (UE) 2015/35, à l'exclusion du capital supplémentaire	R0200	374 259 339		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type a	R0211	0		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type b	R0212	0		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type c	R0213	0		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type d	R0214	0		
SCR du groupe consolidé	R0220	555 934 734		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	141 632 484		
Informations sur les autres entités				
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	181 279 689		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	181 279 689		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	R0520	0		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	0		
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	0		
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	395 706		
Exigences en matière de capital pour les organismes de placement collectif ou les investissements conditionnés sous forme de fonds	R0555	0		
SCR global				
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	0		
Total du capital de solvabilité requis du groupe	R0570	555 934 734		

S.32.01.22 – Entreprises dans le périmètre du groupe

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/ non mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
							% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
FRANCE	969500HVS9T86M50WY16	CCPMA PREVOYANCE	4 - Entreprise multibranches	institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale		ACPR	100%	100%	100%		1 - Dominante	100%	1 - Include		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	969500J7RXO9D1MGJI70	CPCEA	4 - Entreprise multibranches	institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale		ACPR	100%	100%	100%		1 - Dominante	100%	1 - Include		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	INSPIRE	INSPIRE	99 - Autre		2 - Non mutuelle		63%	63%	63%		2 - Significative	63%	1 - Include		3 - Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
FRANCE	LES ABIES	SARL LES ABIES	99 - Autre		2 - Non mutuelle		100%	100%	100%		1 - Dominante	100%	1 - Include		3 - Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
FRANCE	LES ARMILLES	SARL LES ARMILLES	99 - Autre		2 - Non mutuelle		100%	100%	100%		1 - Dominante	100%	1 - Include		3 - Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
FRANCE	SAS 35 BOETIE	SAS 35 BOETIE	99 - Autre	Société anonyme	2 - Non mutuelle		100%	100%	100%		1 - Dominante	100%	1 - Include		3 - Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
FRANCE	SAS AGRICA EPARGNE	SAS AGRICA EPARGNE	14 - Société de gestion d'OPCVM	Société anonyme	2 - Non mutuelle		100%	100%	100%		1 - Dominante	100%	1 - Include		4 - Première méthode: règles sectorielles
FRANCE	SAS_LC_VILLAGE_AMPERE	SAS LC VILLAGE AMPERE	99 - Autre	Société anonyme	2 - Non mutuelle		51%	51%	51%		2 - Significative	51%	1 - Include		3 - Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
FRANCE	SC_SAS_APS	SAS AGRICA PREVOYANCE SERVICES	99 - Autre	Société anonyme	2 - Non mutuelle		100%	100%	100%		1 - Dominante	100%	1 - Include		3 - Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
FRANCE	SC_SAS_CCPMA_RS	SAS CCPMARS	9 - Institution de retraite professionnelle	Société anonyme	2 - Non mutuelle		100%	100%	100%		1 - Dominante	100%	1 - Include		6 - Seconde méthode: autres règles sectorielles
FRANCE	SC_SAS_CPCEA1	SAS CPCEA 1	9 - Institution de retraite professionnelle	Société anonyme	2 - Non mutuelle		100%	100%	100%		1 - Dominante	100%	1 - Include		6 - Seconde méthode: autres règles sectorielles

États quantitatifs de l'Institution de Prévoyance CCPMA PRÉVOYANCE :

- S.02.01.02 - Public - Bilan - Actifs
- S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
- S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé SLT
- S.17.01.02 - Provisions techniques non-vie
- S.19.01.21 - Sinistres payés bruts (non cumulés)
- S.19.01.21 - Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
- S.22.01.21 - Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
- S.23.01.01 - Fonds propres de base
- S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis
- S.28.02.01 - MCR-B4B - Minimum de capital requis

S.02.01.02 - Public - Bilan - Actifs

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexé)	R0070	1 609 876 115
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	610 523 234
Actions	R0100	16 178 512
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	16 178 512
Obligations	R0130	704 850 468
Obligations d'État	R0140	262 129 621
Obligations d'entreprise	R0150	442 720 847
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	278 323 901
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	13 024 053
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	6 064 363
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	6 064 363
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	6 959 690
Santé similaire à la vie	R0320	2 869 408
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	4 090 282
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	48 214 373
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	124 553 319
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	15 341 187
Autres créances (hors assurance)	R0380	29 533 830
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	30 314 941
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	1 870 857 818

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR unique – Exercice 2024

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	374 512 576
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	374 512 576
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	337 090 801
Marge de risque	R0590	37 421 775
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	422 179 284
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	235 179 783
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	211 680 319
Marge de risque	R0640	23 499 464
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	186 999 501
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	168 314 272
Marge de risque	R0680	18 685 229
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	2 300 000
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	13 557 508
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	4 289 314
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	49 538 536
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	2 648 288
Autres dettes (hors assurance)	R0840	63 905 494
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	932 931 000
Excédent d'actif sur passif	R1000	937 926 818

S.05.01.02 - Cover-A1Q (NL) - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)		Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0010	C0020	
Primes émises				
Brut - Assurance directe	R0110	100 490 430	49 759 019	150 249 449
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	11 000	5 077 250	5 088 250
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			
Part des réassureurs	R0140		673 092	673 092
Net	R0200	100 501 430	54 163 177	154 664 607
Primes acquises				
Brut - Assurance directe	R0210	100 490 430	49 759 019	150 249 449
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	11 000	5 077 250	5 088 250
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			
Part des réassureurs	R0240		673 092	673 092
Net	R0300	100 501 430	54 163 177	154 664 607
Charge des sinistres				
Brut - Assurance directe	R0310	87 799 403	-25 095 466	62 703 937
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-54 936	5 371 395	5 316 459
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			
Part des réassureurs	R0340		-501 843	-501 843
Net	R0400	87 744 467	-19 222 228	68 522 239
Dépenses engagées	R0550	22 135 636	7 028 404	29 164 040
Solde - autres charges/produits techniques	R1210			0
Total des dépenses techniques	R1300			29 164 040

S.05.01.02 - Cover-A1Q (L) - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total	
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280		C0300
Primes émises										
Brut	R1410		22 303 874		38 884 345	72 879 108			6 242 753	140 310 081
Part des réassureurs	R1420		1 894 823			1 188 301				3 083 124
Net	R1500		20 409 051		38 884 345	71 690 807			6 242 753	137 226 957
Primes acquises										
Brut	R1510		22 303 874		38 884 345	72 879 108			6 242 753	140 310 081
Part des réassureurs	R1520		1 894 823			1 188 301				3 083 124
Net	R1600		20 409 051		38 884 345	71 690 807			6 242 753	137 226 957
Charge des sinistres										
Brut	R1610		21 341 793		19 487 337	124 768 622			3 331 429	168 929 181
Part des réassureurs	R1620		606 939		-223 687	605 341				988 593
Net	R1700		20 734 854		19 711 024	124 163 281			3 331 429	167 940 588
Dépenses engagées	R1900	0	4 566 817	0	5 080 014	13 335 344	0	0	12 291	22 994 466
Solde - autres charges/produits techniques	R2510									0
Total des dépenses techniques	R2600									22 994 466
Montant total des restitutions	R2700	0	0	0	0	0	0	0	0	0

S.12.01.02 - TP-F1Q - Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie			Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					
		C0020	C0060	C0070	C0080	C0100	C0150	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030	66 297 888		88 294 518		13 721 866	168 314 272	211 680 319	0	211 680 319
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	3 235 955		854 326		0	4 090 281	2 869 408	0	2 869 408
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	R0090	63 061 932		87 440 192		13 721 866	164 223 990	208 810 911	0	208 810 911
Marge de risque	R0100	7 359 989	9 801 922			1 523 318	18 685 229	23 499 464	0	23 499 464
Provisions techniques - Total	R0200	73 657 877	98 096 440			15 245 184	186 999 500	235 179 783	0	235 179 783

S.17.01.02 - TP-E1Q - Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0020	C0030	
Provisions techniques calculées comme un tout		R0010		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Provisions pour primes				
Brut	R0060	4 489 251	-6 255 549	-1 766 298
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	-304 053	-304 053
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	4 489 251	-5 951 496	-1 462 246
Provisions pour sinistres				
Brut	R0160	19 839 806	319 017 293	338 857 099
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	6 368 417	6 368 416
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	19 839 806	312 648 877	332 488 683
Total meilleure estimation - brut	R0260	24 329 057	312 761 744	337 090 801
Total meilleure estimation - net	R0270	24 329 057	306 697 381	331 026 437
Marge de risque	R0280	2 700 864	34 720 911	37 421 775
Provisions techniques - Total				
Provisions techniques - Total	R0320	27 029 921	347 482 655	374 512 575
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	6 064 364	6 064 363
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	R0340	27 029 921	341 418 291	368 448 212

S.19.01.21 - TP-E3 - 02 - Sinistres payés bruts (non cumulés) (valeur absolue)

		Année de développement										Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9			10 et +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100			C0110
Année														
Précédentes	R0100													
2015	R0160													
2016	R0170													
2017	R0180													
2018	R0190													
2019	R0200													
2020	R0210													
2021	R0220													
2022	R0230	51 826 451	31 993 483	12 856 327										
2023	R0240	53 404 584	31 815 630											
2024	R0250	80 208 099												
Total	R0260												124 880 056	262 104 574

S.19.01.21 - TP-E3 - 03 - Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

		Année de développement										Fin d'année (données actualisées)		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 et +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100		C0110	C0120
Année														
Précédentes	R0100													
2015	R0160										170 330			170 383
2016	R0170									1 478 977				1 348 262
2017	R0180								917 280					881 992
2018	R0190							1 593 388						1 527 362
2019	R0200					2 407 831								2 320 390
2020	R0210					19 593 953								18 257 205
2021	R0220				24 878 324									23 815 059
2022	R0230			61 282 020										58 606 228
2023	R0240		89 882 305											87 233 348
2024	R0250	203 835 556												144 696 870
Total	R0260													338 857 099

S.22.01.21 - Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	796 691 858	0	0	6 253 297	0
Fonds propres de base	R0020	937 926 818	0	0	-4 569 146	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	937 926 818	0	0	-4 569 146	0
Capital de solvabilité requis	R0090	309 277 690	0	0	4 295 344	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	937 926 818	0	0	-4 569 146	0
Minimum de capital requis	R0110	88 528 036	0	0	463 817	0

S.23.01.01 (01) Fonds propres de base

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381 123	381 123		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	937 545 695	937 545 695			
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	937 926 818	937 926 818	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR unique – Exercice 2024

Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	937 926 818	937 926 818	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	937 926 818	937 926 818	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	937 926 818	937 926 818	0		0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	937 926 818	937 926 818	0		
Capital de solvabilité requis	R0580	309 277 690				
Minimum de capital requis	R0600	88 528 036				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	303%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1059%				
Réserve de réconciliation						
Excédent d'actif sur passif	R0700	937 926 818				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710					
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720					
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	381 123				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0				
Réserve de réconciliation	R0760	937 545 695				
Bénéfices attendus						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	24 806 796				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	6 266 667				
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	31 073 463				

S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Capital de solvabilité requis - formule standard				
Risque de marché	R0010	216 793 817		9 - Simplifications not used
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	33 641 330		
Risque de souscription en vie	R0030	56 057 191	9 - aucun	9 - Simplifications not used, 11 - risque de catastrophe en vie
Risque de souscription en santé	R0040	176 861 281	9 - aucun	9 - Simplifications not used
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	9 - aucun	
Diversification	R0060	-136 477 712		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	346 875 907		
Calcul du capital de solvabilité requis				
Risque opérationnel	R0130	11 822 700		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-35 863 409		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-13 557 508		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	309 277 690		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type a	R0211	0		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type b	R0212	0		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type c	R0213	0		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type d	R0214	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	309 277 690		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis -01- Approche du taux d'imposition

		Oui / Non
		C0109
Approche fondée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1 - Oui

S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis -02- Calcul de la capacité d'absorption des pertes des impôts différés

		LAC DT
		C0130
Montant/estimation de la LAC DT	R0640	-13 557 508
Montant/estimation de la LAC DT justifié par la réversion des passifs d'impôts différés	R0650	-13 557 508
Montant/estimation de la LAC DT justifié par une référence à un bénéfice imposable futur probable	R0660	0
Montant/estimation de la LAC DT justifié par le report en arrière de l'année en cours	R0670	0
Montant/estimation de la DT LAC justifiée par le report en arrière, années futures	R0680	0
Maximum du montant/estimation de la LAC DT	R0690	0

S.28.02.01 - MCR-B4B (1) - Minimum de capital requis - Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

		Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	56 727 787	0				
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020			24 329 057	100 501 430	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030			306 697 381	125 687 028	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040						
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050						
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060						
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070						
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080						
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090						
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100						
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110						
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120						
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130						
Réassurance santé non proportionnelle	R0140						
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150						
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160						
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170						

S.28.02.01 - MCR-B4B (2) - Minimum de capital requis - Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

		Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	0	31 800 249				
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210			0		70 246 763	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220					6 527 211	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			0		0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			0		296 260 927	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				0		33 312 934 991

S.28.02.01 - MCR-B4B (3) - Minimum de capital requis - Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

		Calcul du MCR global	Activités en non-vie	Activités en vie
		C0130	C0140	C0150
Calcul du MCR global				
MCR linéaire	R0300	88 528 036		
Capital de solvabilité requis	R0310	309 277 690		
Plafond du MCR	R0320	139 174 961		
Plancher du MCR	R0330	77 319 423		
MCR combiné	R0340	88 528 036		
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700 000		
Minimum de capital requis	R0400	88 528 036		
Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie				
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		56 727 787	31 800 249
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		198 181 725	111 095 965
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		89 181 776	49 993 184
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		49 545 431	27 773 991
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		56 727 787	31 800 249
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		2 700 000	4 000 000
Montant notionnel du MCR	R0560		56 727 787	31 800 249

États quantitatifs de l'Institution de Prévoyance CPCEA :

- S.02.01.02 - Public - Bilan - Actifs
- S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
- S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé SLT
- S.17.01.02 - Provisions techniques non-vie
- S.19.01.21 - Sinistres payés bruts (non cumulés)
- S.19.01.21 - Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
- S.22.01.21 - Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
- S.23.01.01 - Fonds propres de base
- S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis
- S.28.02.01 - MCR-B4B - Minimum de capital requis

S.02.01.02 - Public - Bilan – Actifs

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexé	R0070	793 218 708
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	190 419 738
Actions	R0100	95 027 015
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	95 027 015
Obligations	R0130	332 332 893
Obligations d'État	R0140	121 779 554
Obligations d'entreprise	R0150	210 553 339
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	175 439 062
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	232 602
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	232 602
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	33 055
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	33 055
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	33 055
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	1 416 463
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	136 901 851
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 677 906
Autres créances (hors assurance)	R0380	58 210 986
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	33 674 321
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	1 026 365 892

Rapport sur la solvabilité et la situation financière – SFCR unique – Exercice 2024

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	228 344 324
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	228 344 324
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	208 748 632
Marge de risque	R0590	19 595 692
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	209 657 636
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	76 679 164
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	70 098 833
Marge de risque	R0640	6 580 331
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	132 978 472
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	121 566 736
Marge de risque	R0680	11 411 736
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	2 600 000
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	7 386 613
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	29 857 958
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0
Autres dettes (hors assurance)	R0840	143 713 988
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	621 560 519
Excédent d'actif sur passif	R1000	404 805 373

S.05.01.02 - Cover-A1Q (NL) - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)		Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0010	C0020	
Primes émises				
Brut - Assurance directe	R0110	159 187 218	72 558 782	231 746 000
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			
Part des réassureurs	R0140			
Net	R0200	159 187 218	72 558 782	231 746 000
Primes acquises				
Brut - Assurance directe	R0210	159 187 218	72 558 782	231 746 000
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			
Part des réassureurs	R0240			
Net	R0300	159 187 218	72 558 782	231 746 000
Charge des sinistres				
Brut - Assurance directe	R0310	143 763 612	85 032 427	228 796 040
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			
Part des réassureurs	R0340			
Net	R0400	143 763 612	85 032 427	228 796 040
Dépenses engagées	R0550	32 464 323	15 020 042	47 484 365
Solde - autres charges/produits techniques	R1210			0
Total des dépenses techniques	R1300			47 484 365

S.05.01.02 - Cover-A1Q (L) - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises									
Brut	R1410	29 527 889		2 170 777	43 416 728			2 761 896	77 877 290
Part des réassureurs	R1420	216 813		74 715					291 528
Net	R1500	29 311 076		2 096 062	43 416 728			2 761 896	77 585 762
Primes acquises									
Brut	R1510	29 527 889		2 170 777	43 416 728			2 761 896	77 877 290
Part des réassureurs	R1520	216 813		74 715					291 528
Net	R1600	29 311 076		2 096 062	43 416 728			2 761 896	77 585 762
Charge des sinistres									
Brut	R1610	23 115 055		1 757 617	14 897 881			1 715 318	41 485 870
Part des réassureurs	R1620				10 758				10 758
Net	R1700	23 115 055		1 757 617	14 887 123			1 715 318	41 475 112
Dépenses engagées	R1900	0	7 321 292	0	429 850	6 963 806	0	0	317 153
Solde - autres charges/produits techniques	R2510								0
Total des dépenses techniques	R2600								15 032 101
Montant total des restitutions	R2700	0	0	0	0	0	0	0	0

S.12.01.02 - TP-F1Q - Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie			Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					
			C0020	C0070	C0080					
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030	116 611 590		2 528 607		2 426 540	121 566 736	70 098 833	0	70 098 833
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0		0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	R0090	116 611 590		2 528 607		2 426 540	121 566 736	70 098 833	0	70 098 833
Marge de risque	R0100	10 946 586	237 366			227 785	11 411 736	6 580 331	0	6 580 331
Provisions techniques - Total	R0200	127 558 175	2 765 973			2 654 324	132 978 473	76 679 164	0	76 679 164

S.17.01.02 - TP-E1Q - Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0020	C0030	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Provisions pour primes				
Brut	R0060	5 325 579	-10 903 400	-5 577 821
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	5 325 579	-10 903 400	-5 577 821
Provisions pour sinistres				
Brut	R0160	34 443 665	179 882 788	214 326 453
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	33 055	33 056
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	34 443 665	179 849 732	214 293 397
Total meilleure estimation - brut	R0260	39 769 244	168 979 388	208 748 632
Total meilleure estimation - net	R0270	39 769 244	168 946 332	208 715 576
Marge de risque	R0280	3 733 226	15 862 466	19 595 692
Provisions techniques - Total				
Provisions techniques - Total	R0320	43 502 470	184 841 853	228 344 324
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	33 055	33 056
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	R0340	43 502 470	184 808 798	228 311 268

S.19.01.21 - TP-E3 - 02 - Sinistres payés bruts (non cumulés) (valeur absolue)

		Année de développement										Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Années														
Précédentes	R0100													
2015	R0160													
2016	R0170													
2017	R0180													
2018	R0190													
2019	R0200													
2020	R0210													
2021	R0220													
2022	R0230	49 335 633	7 197 829	4 806 843								4 806 843	61 340 305	
2023	R0240	52 655 547	37 960 417									37 960 417	90 615 964	
2024	R0250	155 080 624										155 080 624	155 080 624	
Total	R0260											197 847 884	307 036 893	

S.19.01.21 - TP-E3 - 03 - Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

		Année de développement										Fin d'année (données actualisées)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120
Précédentes	R0100												
2015	R0160										332 204		336 318
2016	R0170									875 900			926 548
2017	R0180								331 890				321 615
2018	R0190							580 160					572 881
2019	R0200						6 288 462						6 081 100
2020	R0210					9 096 656							8 901 891
2021	R0220				12 663 663								12 426 153
2022	R0230			17 293 989									17 143 252
2023	R0240		33 635 418										33 637 705
2024	R0250	234 305 948											133 978 990
Total	R0260												214 326 453

S.22.01.21 - Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	438 001 961	0	0	2 897 609	0
Fonds propres de base	R0020	404 805 373	0	0	-2 897 560	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	404 805 373	0	0	-2 897 560	0
Capital de solvabilité requis	R0090	194 785 217	0	0	1 495 569	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	404 805 373	0	0	-2 897 560	0
Minimum de capital requis	R0110	53 104 448	0	0	215 275	0

S.23.01.01 (01) Fonds propres de base

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	762 245	762 245		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	404 043 128	404 043 128			
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	404 805 373	404 805 373	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	404 805 373	404 805 373	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	404 805 373	404 805 373	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	404 805 373	404 805 373	0		0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	404 805 373	404 805 373	0		
Capital de solvabilité requis	R0580	194 785 217				
Minimum de capital requis	R0600	53 104 448				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	208%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	762%				
Réserve de réconciliation						
Excédent d'actif sur passif	R0700	404 805 373				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710					
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720					
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	762 245				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0				
Réserve de réconciliation	R0760	404 043 128				
Bénéfices attendus						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	6 363 693				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	16 553 242				
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	22 916 935				

S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Capital de solvabilité requis - formule standard				
Risque de marché	R0010	109 119 629		9 - Simplifications not used
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	29 310 900		
Risque de souscription en vie	R0030	17 328 594	9 - aucun	9 - Simplifications not used, 11 - risque de catastrophe en vie
Risque de souscription en santé	R0040	110 897 559	9 - aucun	9 - Simplifications not used
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	9 - aucun	
Diversification	R0060	-74 823 356		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	191 833 325		
Calcul du capital de solvabilité requis				
Risque opérationnel	R0130	9 640 690		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-6 688 798		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	0		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	194 785 217		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type a	R0211	0		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type b	R0212	0		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type c	R0213	0		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type d	R0214	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	194 785 217		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis -01- Approche du taux d'imposition

		Oui / Non
		C0109
Approche fondée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1 - Oui

S.28.02.01 - MCR-B4B (1) - Minimum de capital requis - Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

		Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	41 326 798	0				
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020			39 769 244	159 229 036	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030			168 946 332	115 787 163	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040						
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050						
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060						
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070						
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080						
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090						
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100						
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110						
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120						
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130						
Réassurance santé non proportionnelle	R0140						
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150						
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160						
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170						

S.28.02.01 - MCR-B4B (2) - Minimum de capital requis - Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

		Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	0	11 777 651				
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210			0		112 995 172	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220					4 266 859	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			0		0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			0		74 403 537	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				0		8 937 473 640

S.28.02.01 - MCR-B4B (3) - Minimum de capital requis - Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

		Calcul du MCR global	Activités en non-vie	Activités en vie
		C0130	C0140	C0150
Calcul du MCR global				
MCR linéaire	R0300	53 104 448		
Capital de solvabilité requis	R0310	194 785 217		
Plafond du MCR	R0320	87 653 348		
Plancher du MCR	R0330	48 696 304		
MCR combiné	R0340	53 104 448		
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700 000		
Minimum de capital requis	R0400	53 104 448		
Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie				
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		41 326 798	11 777 651
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		151 585 216	43 200 001
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		68 213 347	19 440 001
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		37 896 304	10 800 000
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		41 326 798	11 777 651
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		2 700 000	4 000 000
Montant notionnel du MCR	R0560		41 326 798	11 777 651

GROUPE AGRICA

21 rue de la Bienfaisance

75382 Paris cedex 08

tél. 01 71 21 00 00

www.groupagric.com

AGRICAPRÉVOYANCE - SGAPS régie par le Code de la Sécurité
Sociale, 21 rue de la Bienfaisance 75008 PARIS - SIREN 844 723 304